

2000

RAPPORT D'ACTIVITÉ



ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER
DE ST-JEAN DE JERUSALEM DE RHODES ET DE MALTE



- 01 Message du Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte
- 02 Moderne par Tradition

ACTIVITÉ MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE

- 05 Corps d'Ambulanciers, Services de Secours et Bénévoles
- 07 Hôpitaux et Centres Médico-sociaux
- 09 Programmes Médicaux et Établissements spécialisés
- 12 Collectes de Médicaments et d'Équipement médical
- 13 Formation

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

- 15 Établissements et Services d'Assistance
pour Personnes Handicapées
- 16 Établissements et Assistance
pour Personnes Agées dépendantes
- 19 Assistance aux Personnes immigrées, sans domicile fixes
dépendantes de la drogue ou privées de liberté

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

- 23 ECOM - Corps de Secours de l'Ordre de Malte
- 24 Catastrophes Naturelles
- 26 Aide aux Victimes des Conflits Armés et aux Réfugiés
- 28 Financement des Activités

L'ORDRE DE MALTE AUJOURD'HUI

- 30 Spécificité de l'Ordre de Malte
- 31 Diplomatie au service de l'Humanitaire
- 33 Relations Diplomatiques dans le Monde
- 38 Gouvernement : Fonctionnement et Composition
- 40 Dates clés de l'Histoire de l'Ordre

ADRESSES DES GRANDS PRIEURÉS, SOUS-PRIEURÉS ET ASSOCIATIONS NATIONALES

**« Quand un malade viendra, qu'il soit porté au lit, et là, tout comme
s'il était le Seigneur reçu, donnez ce que la maison peut fournir de mieux »**



Depuis maintenant neuf siècles, cette règle fondatrice de l'Hospitalité inscrite dans les statuts des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est appliquée au sein de l'Ordre Souverain de Malte.

Son histoire le prouve d'abondance : à Jérusalem, Chypre, Rhodes, Malte, l'Ordre a bâti dispensaires, hôpitaux et maisons d'accueil, investi dans la recherche médicale, secouru malades et pauvres comme il continue de le faire, sans distinction de race, d'origine ou de religion.

Aujourd'hui, il poursuit sa mission en symbiose étroite avec l'évolution des besoins engendrés par la misère, la maladie, les conflits et les catastrophes naturelles.

Les missions d'urgence que l'Ordre a effectuées auprès des populations touchées par les conflits survenus dans les Balkans et auprès des populations frappées par l'ouragan Mitch en Amérique centrale, ou par le tremblement de terre survenu en Inde, son programme d'assistance aux femmes et enfants victimes du Sida, sont autant de témoignages récents d'interventions sur le terrain répondant aussi bien à des situations d'urgence qu'à des problèmes à caractère plus endémique.

Conscient de l'évolution des stratégies élaborées par les acteurs internationaux, l'Ordre a développé, en parallèle avec ses contacts permanents auprès des autorités nationales, une politique de relations actives avec les Organisations internationales majeures qui interviennent dans le champ humanitaire. Dans ce cadre, l'Ordre de Malte s'est donné pour objectifs, d'une part de participer plus activement au processus de consultation où il peut faire apport de son expérience historique, de sa connaissance du terrain et de ses expertises spécifiques, par exemple dans les domaines des médicaments, de la santé, et de l'aide d'urgence ; d'autre part, de coordonner, lorsque cela s'avère possible et utile, ses activités

propres avec celles des agences des Nations Unies ou de l'Union Européenne et développer avec ces dernières des coopérations et des partenariats pour mieux faire face aux défis communs.

Cette volonté de développement du dialogue et de la coopération se devait d'être accompagnée d'une plus grande visibilité et d'une meilleure transparence des acquis et des projets de notre institution. La publication de ce Rapport annuel est destinée à répondre à ces objectifs. Il s'adresse en priorité aux responsables des instances nationales et internationales, actifs dans nos domaines d'intervention. Il s'adresse également à nos membres, ainsi qu'à nos principaux donateurs.

Illustré par des exemples significatifs, mais non exhaustifs, de réalisations et deancements de projets intervenus au cours de l'année 2000, le Rapport présente une perspective globale des principaux secteurs d'activités de l'Ordre sur le plan international, ainsi que de ses structures.

C'est ainsi que, grâce à l'engagement personnel et à la disponibilité de ses membres et de ses bénévoles, grâce aux donateurs privés et publics sans lesquels rien de durable ne pourrait être accompli, l'Ordre de Malte porte dans le monde, par son action désintéressée et impartiale, sur tous les lieux de souffrance et de misère, un message de compassion et de solidarité, inspiré de la charité chrétienne.

Les événements tragiques survenus le 11 septembre 2001 aux États Unis d'Amérique nous appellent plus que jamais à poursuivre notre mission de secours auprès des blessés et des réfugiés, de leurs familles, et de tous ceux qui sont en danger.

Je souhaite que ce Rapport permette de mieux faire connaître l'action, le rôle et les réalisations de l'Ordre de Malte dans le monde, et qu'il contribue à renforcer le dialogue et les coopérations indispensables avec tous les « artisans de Justice et de Paix ».

Frà Andrew Bertie

Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte



« MODERNE PAR TRADITION »

Sous l'égide de la Croix à huit pointes, 900 ans après leur fondation en Palestine, les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, plus connus sous leur appellation de Chevaliers de Malte, sont les précurseurs des grandes organisations humanitaires internationales qui interviennent de nos jours sur les champs de bataille et lors des catastrophes naturelles. Il est présent dans plus de 110 pays par l'intermédiaire de six Grands Prieurés, de trois Sous Prieurés et de quarante-quatre Associations Nationales, ainsi que par de nombreux hôpitaux, centres médicaux, dispensaires, corps de secours, Fondations et établissements spécialisés. L'Ordre maintient des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades avec 90 États, des Représentants permanents auprès de la Commission Européenne et de Gouvernements, et des missions d'Observateurs auprès des Nations Unies et de la plupart des Organisations internationales, en sa qualité de sujet de droit international public.

Ses 10.000 membres et ses 80.000 volontaires permanents, appuyés par un personnel qualifié composé de plus de 11.000 médecins, infirmières, aides soignantes et collaborateurs, se consacrent au service des pauvres, des malades et de ceux qui souffrent.

« Moderne par tradition » est la devise des organisations de secours de l'Ordre.

Ce principe directeur est, en réalité, bien plus exigeant qu'il ne paraît à première vue : si nous sommes fiers de nos traditions, nous le sommes encore plus du fait que celles-ci nous permettent de soulager les souffrances les plus aiguës avec les moyens, les méthodes et les ressources du monde moderne.

L'Ordre se trouve ainsi, en ce moment, dans un processus de réforme en conformité avec les décisions du Concile Vatican II adressées à tous les Ordres religieux et laïcs, leur demandant de réfléchir au Charisme de leur fondation. À cet égard, le Chapitre Général extraordinaire de l'Ordre qui a eu lieu à Rome en 1997, a constitué une étape essentielle de ce processus, au cours duquel des modifications importantes sur le plan de son organisation interne ont pu être apportées à la Constitution de l'Ordre. L'un des éléments les plus significatifs de cette réforme a été d'assurer pour l'avenir une composition beaucoup plus internationale du Gouvernement de l'Ordre, permettant ainsi un apport plus efficace des expériences acquises par les Grands Prieurés, les Sous-Prieurés et les Associations Nationales. Les effets de cette mesure se sont déjà faits sentir lors du dernier Chapitre Général de 1999 : le Grand Maître est anglais ; son adjoint, le Grand Commandeur, également en charge de la vie spirituelle de l'Ordre, est autrichien ; le Grand

FINALITÉ DE L'ORDRE

L'Ordre Souverain de Malte a pour fin de promouvoir les vertus chrétiennes de charité et de fraternité en exerçant, sans distinction de religion, de race, d'origine ou d'âge, les œuvres de miséricorde envers les malades, les pauvres et les réfugiés.

En particulier, l'Ordre exerce son activité institutionnelle dans le domaine hospitalier, y compris l'assistance sociale et sanitaire, ainsi qu'en faveur des victimes des catastrophes exceptionnelles et des guerres.

(Extraits de la Charte Constitutionnelle, art. 2)

Chancelier et le Trésorier sont italiens, et moi-même, Grand Hospitalier, je suis allemand. En outre, on trouve, au sein du Souverain Conseil, c'est à dire du Gouvernement de l'Ordre, deux autres italiens, un tchèque, un canadien, un américain et un français.

Au cœur de la réforme figurait aussi la création de nouvelles bases légales pour les Œuvres de l'Ordre qui ont connu une expansion considérable depuis quarante ans. Celles-ci permettront d'assurer une meilleure coordination des activités de l'Ordre dans les pays où nous sommes présents. Des règles ont été redéfinies et approuvées en ce qui concerne les activités internationales de l'Ordre, et des normes ont été fixées pour ce qui concerne les statuts des organismes de secours notamment. Il existe actuellement des organismes de secours de l'Ordre dans 32 pays. En outre, en Europe, ECOM (Emergency Corps of the Order of Malta) fondé par huit Associations Nationales, s'est révélé un instrument important de coopération pour les interventions internationales de secours en cas de catastrophes naturelles. Sa mission, qui était initialement limitée au secours de première urgence, s'est depuis élargie de façon significative et couvre dorénavant l'ensemble des formes d'assistance qui répondent à des circonstances d'urgence exceptionnelles.

Un Centre de Coordination pour l'Amérique Centrale et du Sud a été installé; il a commencé à organiser et à coordonner les actions de secours pour cette région.

Le CIOMAL (Comité International de l'Ordre de Malte), qui était chargé jusqu'à présent des missions hospitalières dans le domaine de l'assistance aux lépreux, étendra

dorénavant son activité à un second champ d'action, le traitement des femmes enceintes atteintes du Sida, afin de prévenir la transmission de la maladie à l'enfant.

À l'exemple des rencontres annuelles qui réunissent les Hospitaliers de chaque pays, une réunion internationale a rassemblé à Venise, du 1^{er} au 3 décembre 2000, les Chanceliers et les Secrétaires Généraux des Prieurés et des Associations Nationales de l'Ordre. Placée sous ma présidence, cette rencontre a permis de traiter les grandes questions qui se posent à l'Ordre aujourd'hui: la communication interne et externe; l'organisation de l'Ordre en Amérique Latine; les relations sur le terrain entre d'une part les Prieurés et les Associations Nationales, d'autre part les Missions diplomatiques.

Le tableau des activités de l'Ordre ne serait pas complet si je ne rappelais pas l'existence de 20 hôpitaux, 40 cliniques, une multitude de dispensaires et de centres médicaux-sociaux, de près de 50 établissements pour personnes âgées, des institutions pour handicapés, des centres pour les personnes sans abris, des services de santé de base pour le Tiers Monde, l'assistance aux réfugiés, des services pharmaceutiques, ainsi que la gamme complète des services sanitaires et sociaux des différents Corps ambulanciers.

La plupart de ces activités sont assurées par des volontaires et des bénévoles; toutes nos institutions attachent une très grande valeur à leur participation, car ils constituent une extraordinaire valeur ajoutée à la mission de compassion de l'Ordre de Malte vis à vis des pauvres et des malades.

Albrecht Freiherr von Boeselager

Grand Hospitalier



ACTIVITÉ MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE

Corps d'Ambulanciers, Services de Secours et Bénévoles	05
Hôpitaux et Centres Médico-sociaux	07
Programmes Médicaux et Établissements spécialisés	09
Collectes de Médicaments et d'Équipement médical	12
Formation	13

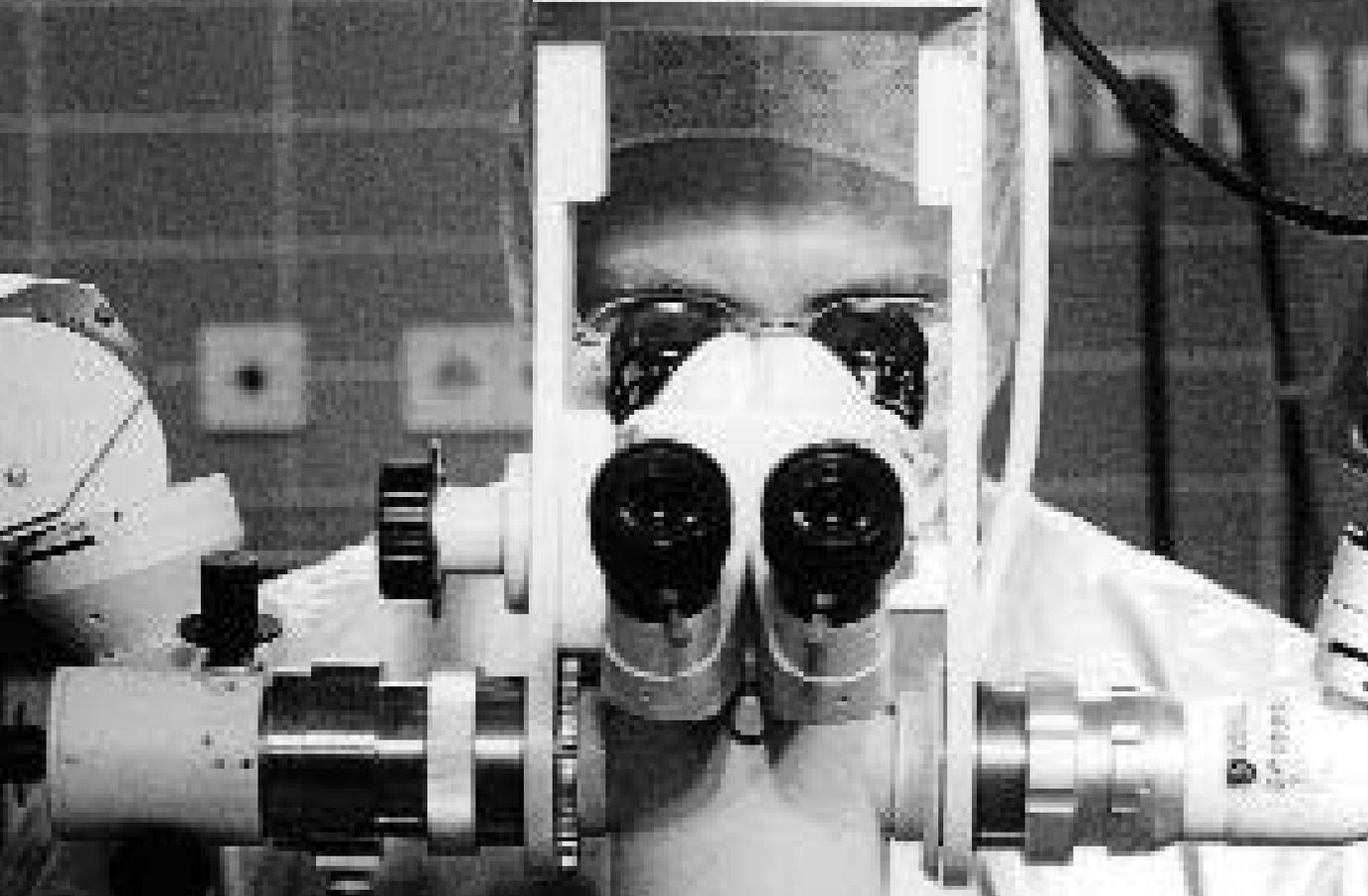
CORPS D'AMBULANCIERS, SERVICES DE SECOURS ET BÉNÉVOLES

Le premier **Corps d'Ambulanciers** de l'Ordre a été fondé en 1938 en Irlande. Il demeure l'un des plus importants avec ceux qui existent en Autriche, en Hongrie, en France et surtout en Allemagne. Partout où circulent les ambulances frappées de la Croix de Malte, la fiabilité et la qualité des interventions effectuées sont reconnues par les pouvoirs publics. Le Gouvernement autrichien, par exemple, demande systématiquement à l'Association autrichienne de participer au service de secours lors des visites officielles de Chefs d'États ou de Gouvernement.

Aujourd'hui, les **Services de Secours** sont devenus l'une des activités les plus importantes de l'Ordre. Ils se sont notamment développés avec succès en Europe Centrale et de l'Est après la chute du Mur. Des bénévoles actifs dans plus de trente pays assurent les premiers secours dans le cadre de manifestations publiques, ou en cas d'accidents ou de catastrophes naturelles.

Quelques exemples parmi beaucoup d'autres :

- En **France**, les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (OHFOM) ont tenu trois des dix postes de secours du plus extraordinaire rassemblement de marine traditionnelle du monde «**Brest 2000**»
- En **Allemagne**, le Malteser Hilfsdienst a assuré une garde paramédicale pendant l'**EXPO de Hanovre** ainsi qu'au **Grand Prix de Formule Un au Nürburgring**.
- Sur le **plan international**, l'Ordre de Malte a réussi à rassembler des équipes du monde entier afin d'assurer la tenue de postes de secours permanents dans les quatre Basiliques Majeures pendant l'**Année du Jubilé à Rome**, entre le 24 décembre 1999 et le 6 janvier 2001. Par son ampleur et sa durée, ce fut sans nul doute l'une des plus importantes opérations de premiers secours jamais réalisée par l'Ordre (voir encadré).



UNE MOBILISATION MONDIALE SANS PRÉCÉDENT

ANNÉE DU JUBILE 2000 ROME - 371 jours de premiers secours sans interruption.

Pendant toute la durée de l'Année Sainte, l'Ordre a fourni les ressources humaines et assuré la gestion des quatre postes de premiers secours situés dans les quatre principales Basiliques romaines de Saint Pierre, Saint Jean de Latran, Sainte Marie Majeure et Saint Paul Hors des Murs. Ces postes ont été opérationnels 8 heures par jour, pendant 53 semaines, deux équipes composées chacune d'un médecin, d'une infirmière et de deux ambulanciers, se relayant sans cesse.

Plus de 1.950 bénévoles (dont 500 médecins, 395 infirmières et 60 paramédicaux) ont travaillé pendant 371 jours pour un total de plus de 15.000 heures de prestations. L'équipe a porté assistance à plus de 15.000 pèlerins en provenance de 115 pays. Deux naissances ont eu lieu dans les postes de secours, tandis que deux pèlerins décédaient dans les Basiliques.

Les Grands Prieurés et les Associations Nationales des pays suivants ont fourni des équipes de bénévoles pour les postes de secours : Autriche, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Italie, Latvia, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Suisse, Ukraine, Yougoslavie, ainsi que les trois Associations des États-Unis, Cuba, Uruguay, Liban et Afrique du Sud.

Il faut noter, en particulier, la participation exceptionnelle des **Grands Prieurés italiens**, qui ont permis de combler les vides qui ont pu se produire, de faire face aux situations de dernière minute et de fournir des interprètes aux délégations étrangères, et de **l'Association Allemande**, qui a assurée seule le fonctionnement de deux des postes de secours pendant toute l'Année Sainte.

HÔPITAUX ET CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

L'Ordre gère ou soutient, totalement ou partiellement, un vaste réseau d'hôpitaux, de cliniques, de centres médicaux et de dispensaires implantés partout dans le monde. La nature de ces établissements est dictée par les besoins locaux soit pour pallier les carences des Services de Santé publique, soit pour faire face à certaines maladies ou à d'autres problèmes sanitaires.

La solidarité Nord-Sud joue à plein dans les programmes hospitaliers de l'Ordre. Les Associations européennes et américaines, en particulier, apportent un soutien actif à de nombreux hôpitaux et centres médicaux dans les pays moins favorisés sous forme d'aides financières, de mises à disposition de médecins et d'infirmières, de médicaments, d'équipements ou de participation à la gestion de ces établissements.

L'Ordre possède et soutient des centres à vocation généraliste, et d'autres plus spécialisés dans des maladies, pathologies ou groupes d'âge particuliers.

Les premiers font l'objet du texte ci-après. Les autres sont décrits dans le cadre des programmes médicaux et sociaux étudiés dans des rubriques distinctes.

La plupart des **hôpitaux à vocation généraliste** sont situés en Europe, notamment en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne et en Italie, mais également au Bénin, au Togo, au Sénégal, en Equateur, en Palestine, au Liban, en Syrie, en Bulgarie et à Madagascar. Les exemples suivants témoignent de l'activité menée dans des environnements de travail très divers au cours de l'année :

Au Tchad

- Pavillon de Chirurgie de l'Hôpital Central de N'Djamena : 475 opérations d'orthopédie spécialisée, 4.481 hospitalisations, 9.650 consultations.
- Centre Médical d'Amtoukouï : 38.637 patients soignés en médecine primaire, soins intensifs, suivis gynécologiques et vaccinations en 2000.

- Centre Médical de Biobé : 8.557 malades soignés, 133 hospitalisations, 47 accouchements en 2000.

En Palestine

- Maternité de la Sainte Famille à Bethléem : cet Hôpital, placé directement sous la responsabilité de l'Hospitalier de l'Ordre, financé par plusieurs Associations Nationales et depuis cette année par une Fondation spécialement créée dans ce but aux États-Unis (le siège est à Washington), est gérée par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte. Plus de 25.000 bébés y sont nés depuis son ouverture en 1990. (voir encadré).

À Haïti

- Hôpital CRUDEM à Milot. Soutenu, en particulier par l'Association Fédérale des États-Unis, l'hôpital est dorénavant doté de blocs électrogènes permettant les opérations chirurgicales les plus délicates et les plus longues. Il a pu ainsi, grâce à l'intervention bénévole d'une équipe chirurgicale spécialisée de Rochester, démarrer le premier programme d'opérations à cœur ouvert destiné aux patients démunis à Haïti.

L'Ordre assure le fonctionnement de nombreux **Centres médicaux** dans le monde, en particulier en Pologne, en Hongrie, aux États-Unis, en République Dominicaine, au Brésil, au Pérou et en Afrique du Sud, tandis que la plupart des **dispensaires** et des **polycliniques** de l'Ordre se trouvent au Liban et au Salvador, où ils ont été fondés pendant les guerres civiles.

L'Ordre a également ouvert deux Unités Médicales Mobiles de première urgence au **Sud Liban**. Autre signe de vitalité : l'inauguration, au Centre Hospitalier de Bhannès, de la piscine de balnéothérapie la plus moderne et la plus importante du Moyen Orient.

Au **Salvador** les douze centres de l'Association ont prodigué des soins à 140.000 patients au cours de l'année 2000, tandis que leurs deux laboratoires dentaires ont soigné 23.000 patients.

La **réhabilitation** d'établissements hospitaliers et de dispensaires fait aussi partie des missions de l'Ordre, particulièrement dans les pays en guerre. Ce fut le cas dans les Balkans et ce l'est encore dans les régions d'Afrique touchées par des conflits armés. Dans le district des Grands lacs, en Afrique, ainsi qu'à Kerala en Inde, l'Ordre contribue à la mise en place de **services de santé publique de base**.

En de nombreuses occasions, le Corps de Secours de l'Association allemande a assuré **les soins médicaux pour le personnel des Nations Unies en missions de paix**. Ainsi, depuis 1995, l'Ordre met à la disposition de

UNIKOM (United Nations Irak Kuwait Observation Mission) une unité médicale composée de 5 médecins, 2 infirmières et 7 assistants paramédicaux et, depuis décembre 2000, une autre équipe de 2 médecins et de 2 infirmières à la disposition de UNTAET (United Nations Transitional Administration in East Timor).

Les soins **aux malades en phase terminale**, dans des établissements spécialisés ou à domicile, sont devenus **une priorité** au sein des programmes d'activité de l'Ordre. Les hôpitaux de Grande-Bretagne et de Belgique, ainsi que quelques uns en Allemagne, ont des unités pour le traitement de ces malades et possèdent des spécialistes en **soins palliatifs**. D'autres unités existent également en Argentine, en Italie, en Afrique du Sud et en Australie.

Enfin, les Associations et les Fondations de l'Ordre appliquent le concept de « **Quality Management** » au sein des établissements médicaux dont elles assurent la gestion. L'Association allemande a ouvert la voie dans ce domaine avec plusieurs projets pilotes dont certains sont organisés sous l'égide du Ministère fédéral Allemand de la Santé.

BETHLÉEM: LA VIE MALGRÉ TOUT.

L'Hôpital de la Sainte Famille a ouvert ses portes en 1990 dans un établissement appartenant aux Sœurs de la Charité depuis 1882. Sur leur demande, celui-ci fut totalement rénové par l'Ordre en 1985, qui décida de remettre en service une maternité dans une des ailes du bâtiment.

Sa gestion est assurée par l'Association française et son financement est assuré conjointement par le Grand Magistère de l'Ordre, les Associations Française, Allemande, Britannique, Irlandaise, Suisse et Américaine de l'Ouest, ainsi que, depuis cette année, par la Fondation Américaine créée spécialement dans ce but par des membres de l'Ordre à Washington.

Avec les 94 membres de son personnel hautement qualifié (dont 8 médecins spécialistes, 5 médecins résidents, et 45 infirmières et sages-femmes), la maternité gère 40 lits d'obstétrique et de gynécologie et a ouvert récemment une unité de néonatalogie ainsi qu'une salle de formation pour les futures mamans. Elle possède une équipe de clinique mobile qui assure une sensibilisation prénatale et un suivi gynécologique et obstétrique dans les environs de Bethléem et dans les villages de la région d'Hébron. Sa notoriété, résultat de sa politique tarifaire et de sa réputation technique, génère une telle affluence que la

durée de séjour des mamans n'excède pas trois jours, en moyenne. Plus de 25.000 bébés sont nés depuis l'ouverture de la maternité en 1990, avec un record de 3.052 naissances en 2000. De plus, 15 000 consultations ont été données au cours de l'année.

Depuis le début de la nouvelle « intifada » en octobre 2000, les conditions de fonctionnement de l'établissement sont devenues extrêmement précaires. La fermeture de plus en plus hermétique des frontières et le blocage des villes et des villages paralysent le travail de l'équipe mobile et empêchent de nombreuses mères de famille d'avoir accès à l'hôpital. Le nombre d'admission est en chute sensible, ce qui crée de sérieuses difficultés de gestion dans une région où le taux de chômage dépasse les 50 %.

Grâce au courage, au dévouement et à la volonté de l'équipe de direction et du personnel, la maternité demeure opérationnelle, tant les besoins sont considérables.

Jacques de Dumast

Président des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte

Président-délégué de l'Hôpital de la Sainte Famille

PROGRAMMES MÉDICAUX ET ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

LA LÈPRE

La lutte contre la maladie de Hansen fait partie des missions séculaires de l'Ordre.

Même si cette maladie recule, elle fait encore 2000 victimes par jour dans le monde et demeure un problème de santé publique dans 24 pays dont 12 représentent à eux seuls 92 % des cas recensés. En outre, on estime que près de deux millions de malades guéris mais handicapés, sont en attente d'une aide à la réhabilitation. Fondé en 1958, le Comité International de l'Ordre de Malte (CIOMAL) coordonne les différentes actions de lutte contre la lèpre et d'assistance aux lépreux conduites par les Associations Nationales. Il représente l'Ordre au sein de la Fédération Internationale des Associations contre la Lèpre.

Les principales lignes directrices des programmes du CIOMAL sont les suivantes :

- Accès gratuit pour tous les malades à la MDT (multidrugtherapy) ;
- Renforcement des politiques de dépistage précoce des personnes atteintes ;
- Prévention des handicaps ;
- Réhabilitation - médicale - chirurgicale - orthopédique - ophtalmologique ;
- Diffusion et sensibilisation auprès des malades – du personnel médical – du grand public ;
- Formation- à la prise en charge des malades par eux-mêmes – du personnel médical et paramédical.

Au cours de l'année, l'Ordre a été présent sur le terrain dans 9 pays répartis dans les principales régions du monde touchées par la lèpre : l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine :

- **Au Cambodge** : programme national de dépistage, de traitement et de réhabilitation : un hôpital de 34 lits à Pnom Penh ; 2 cliniques de 10 lits en province ; équipes mobiles pour la prise en charge des 17.000 personnes affectées par la maladie, suivies médicalement et traitées sur une base régulière.
- **En Thaïlande** : centre Don Bosco de Nakhon Srithammarat : prise en charge de 60 patients guéris et réinsertion sur le plan socio-économique ; scolarisation de 52 enfants atteints par la maladie de Hansen ; soutiens aux anciens malades dans le domaine de l'habitat. Le centre dispense le traitement MDT aux nouveaux patients. Il se charge des soins de base et de la formation des malades à l'apprentissage des soins d'hygiène qu'ils peuvent se dispenser eux-mêmes.
- **Au Vietnam** : six centres de référence créés et gérés avec le soutien de l'Association Française dispensent des soins de chirurgie palliative et de kinésithérapie de réhabilitation. Cette infrastructure est renforcée par un réseau de consultations mobiles en cours de développement.

- **Au Sénégal**, à l'Institut de Léprologie Appliquée de Dakar (ILAD) : prise en charge sur le mode ambulatoire et hospitalier de patients provenant du Sénégal et des pays avoisinants ; accès des patients à la chirurgie et à l'appareillage orthopédique ; missions de dépistage, prévention et surveillance. Le personnel permanent, entièrement sénégalais, comprend 45 personnes.
- **Au Cameroun** : Le Centre Hospitalier Rohan Chabot, géré par les Œuvres Hospitalières Françaises est le seul établissement hospitalier de la Province Extrême Nord : ouvert à tous, lépreux et non lépreux, il offre un service de santé, un service d'appareillage et de rééducation.
- **En Guinée Equatoriale** : Hôpital et village pour les lépreux à Micoeseng : Réhabilitation et expansion soutenues financièrement par l'Association Espagnole
- **En Argentine** : programme soutenu par l'Association Argentine, par le CIOMAL et deux fondations privées : suivi du traitement des patients dans les 16 provinces ; 700 nouveaux cas par an, 10.000 malades en permanence et 3.500 guérisons en 5 ans.
- **Au Brésil** : contribution au programme de lutte à Picos dans l'État du Piauí : Dépistage des malades ; octroi du traitement MDT ; sensibilisation de la population. En 2000 : 5.000 consultations, 112 nouveaux cas diagnostiqués et 112 patients en fin de traitement.
- **À Cuba** : mission d'évaluation à l'invitation du Gouverne-

ment : programmes de dépistage précoce, de sensibilisation du grand public et de prise en charge de 150 patients âgés non-infectieux et en situation socio-économique précaire.

- **En Uruguay** : le Centre de Cottolongo, soutenu par l'Association uruguayenne, fournit assistance à un petit nombre de malades de la lèpre officiellement reconnus.

En France, l'Hôpital Saint Louis à Paris gère des programmes spécialisés de recherche et de formation et **l'Association espagnole** soutient des programmes internationaux de formation en traitement des lépreux destinés aux missionnaires, au personnel médical et aux travailleurs sociaux.

Une étape capitale vers l'éradication de la maladie

En 2000, un pas important a pu être franchi dans la recherche grâce au séquençage de l'intégralité du génôme du bacille *M. Leprae*. Ce projet scientifique, conjointement mené par l'Unité du Pr. Stewart Cole à l'Institut Pasteur et par celle du Pr. Bart Barel au Sanger Center(RU) avec le soutien, notamment, du CIOMAL, ouvre de nouvelles perspectives en la matière, en particulier, de vaccins, d'assistance au diagnostic et de découverte de traitement à prise unique

LE SIDA

Programme de lutte contre le Sida

Le CIOMAL a été récemment chargé d'un programme **d'assistance aux femmes enceintes atteintes du Sida** sous la forme de **traitements destinés à prévenir la transmission du virus à l'enfant**.

Les lignes directrices du Programme sont les suivantes :

- Prise en charge du dépistage ;
- Accès gratuit aux thérapies avant la naissance, et pour l'enfant après la naissance ;
- Prise en charge des traitements contre les infections chez la mère et chez l'enfant, si celui-ci naît infecté ;
- Prise en charge socio-économique de l'enfant en cas de décès de la mère (aide à la famille d'accueil).

Les **premières actions** de ce programme ont démarré au Sénégal et au Mexique.

Au Sénégal : À Dakar, le CIOMAL a mis sur pied un traitement au bénéfice des femmes n'étant pas en mesure d'accéder au traitement préventif de l'infection verticale du VIH pour protéger l'enfant à naître.

Le laboratoire de l'ILAD a procédé à 241 sérologies de dépistage du Sida.

Trois femmes infectées par le virus ont été prises en charge et ont donné naissance à des enfants sains.

Au Mexique : L'Association mexicaine et le CIOMAL gèrent avec l'Institut national de Périnatalogie et l'organisation AMERICARE un programme de lutte contre l'infection verticale.

Outre la fourniture de médicaments anti rétroviraux, le programme comporte des services de conseils et de tests ainsi qu'un appui aux mères, notamment en matière d'alimentation du nouveau né.

Le programme favorise également l'accouchement par césarienne afin d'éviter la contamination par les muqueuses de la mère.

De juin à décembre 2000, 9 femmes infectées ont été prises en charge pour ce traitement. Toutes ont donné naissance à des enfants sains.

Assistance aux malades

En dehors des programmes du CIOMAL, de multiples initiatives ont été prises par des organisations nationales de l'Ordre au cours de l'année, afin de porter assistance aux personnes atteintes du Sida.

Ces activités vont du soutien à des programmes de soins et d'hospitalisation, à l'aide individuelle aux malades. Parmi les pays dont les Associations ou organisations de l'Ordre sont actives dans ce domaine, on peut citer : l'Autriche, Cuba, le Honduras, les Philippines, le Mexique et le Tchad.

AUTRES MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ SPÉCIFIQUES

Par ailleurs on a constaté l'émergence de plusieurs domaines d'intervention spécifiques dans les activités de l'Ordre à l'échelle nationale. Parmi les maladies figurant de façon plus significative dans les programmes de plusieurs Associations Nationales de l'Ordre et dans différentes régions du monde, on trouve, en particulier, les maladies des yeux et le diabète.

Les Maladies des Yeux : au Brésil, en Espagne, au Maroc, au Guatemala, en Guinée Equatoriale.

Le Diabète : en Espagne, en Bolivie, au Guatemala, au Maroc et au Paraguay.

COLLECTE DE MÉDICAMENTS ET D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL



La récupération de Médicaments Non Utilisés (MNU) et de matériel médical et paramédical -complétée par des achats de médicaments neufs - est l'une des activités traditionnelles de l'Ordre de Malte. Grâce au concours de dizaines de milliers de bénévoles encadrés par des pharmaciens, les malades des pays les plus défavorisés peuvent avoir accès gratuitement, ou à très bas prix, aux médicaments et aux soins dont ils seraient sinon totalement privés.

L'exemple français

C'est ainsi qu'en France, les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte ont mis en place un véritable réseau de collecte, de tri et d'expédition de «médicaments non utilisés», de récupération de lunettes, de matériel médical et de produits de première nécessité, qui couvre la quasi totalité du territoire. Dans les 70 centres de collecte et de tri et les 5 centres d'expéditions, plus de 2.000 bénévoles encadrés par plus de 100 pharmaciens assurent une chaîne permanente de solidarité.

Seuls un tri rigoureux et une distribution contrôlée permettent d'assurer à ce service sanitaire la qualité et la sécurité exigées. Le dispositif répond à cet impératif. Afin d'éviter la circulation de médicaments inutiles ou périmés, le tri est effectué sur la base des demandes des correspondants locaux et dans le respect des règles de péremption imposées par les États.

Des visites de contrôle sont systématiquement effectuées sur le terrain.

Au cours de l'année 2000, les expéditions suivantes ont eu lieu vers 88 pays :

- **243 tonnes de Médicaments Non Utilisés**, dont :
 - Antibiotiques : 38 tonnes ;
 - Antalgiques : 35 tonnes ;
 - Anti hypertenseurs : 49 tonnes ;
 - Soins de la peau, blessures : 42 tonnes ;
 - Appareils respiratoires, vitamines, divers : 79 tonnes.
- **Médicaments achetés (absents des MNU)**
 - Antipaludiques : 2.000.000 journées de prévention ;
 - Antifilariens : 250.000 journées de traitement ;
 - Antiamibiens : 350.000 journées de traitement ;
 - Epidémie de choléra à Madagascar :
227.000 malades traités.
- **Matériel médical : 450 tonnes.**

Ailleurs dans le monde

De nombreux organismes de l'Ordre participent à cet effort de collecte de tri de médicaments, d'équipements et de matériels de première nécessité, formant ainsi un vaste réseau de solidarité particulièrement efficace et apprécié dans le monde.

Les organismes spécialisés de l'Ordre en Australie, en Autriche, en Belgique, au Brésil (São Paulo et Brésil méridional), au Costa Rica en Espagne, au Portugal et aux États-Unis ont été parmi les plus actifs dans ce domaine. Et ceux de Colombie, des Philippines, de Pologne et du Salvador ont déployé des efforts particuliers dans la distribution de ces médicaments et des dons récoltés par les autres Associations Nationales de l'Ordre.

FORMATION



La qualité des soins et la fiabilité des services fournis par les organisations de l'Ordre de Malte dépendent en grande partie de la formation initiale et permanente de ses nombreux bénévoles ainsi que de son personnel permanent.

Les formations les plus fréquemment assurées par les Associations Nationales de l'Ordre concernent essentiellement les secouristes et les ambulanciers ainsi que les formations à l'aide d'urgence. Ces programmes sont souvent ouverts à du personnel appartenant à des organisations ou des établissements extérieurs avec lesquels l'Ordre entretient des relations de partenariat. Dans plusieurs pays, ces programmes permettent d'obtenir des diplômes ou des certificats reconnus officiellement.

Quelques cas concrets ont marqué l'année :

En Allemagne - Participation à Interschutz 2000 à Augsburg, la plus importante exposition mondiale consacrée à la protection contre le feu ; présentation d'éléments interactifs novateurs dans le domaine de l'entraînement aux premiers secours.

En Belgique - Cycles de formation pour les bénévoles, axés sur les techniques de soins et d'assistance aux personnes malades et handicapées.

En Espagne - Programme de formation au bénévolat auprès des personnes âgées.

En France - Ecole d'Ambulanciers des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre : formation de futurs ambulanciers, formation à l'urgence d'artisans et d'autres professionnels, missions de coopération à l'étranger.

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence : formation à l'utilisation du défibrillateur semi-automatique ; formation à l'urgence pédiatrique.

Au Honduras - Programme d'entraînement des bénévoles aux secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles.

À Madagascar - Programme de formation pour le personnel des maternités, en collaboration avec les OHFOM.

En Pologne - Programme de formation aux premiers secours pré médicaux ; entraînement des secouristes.

En République Tchèque - Gestion d'une école professionnelle supérieure destinée aux infirmières généralistes et aux infirmières en pédiatrie.



ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Établissements et Services d'Assistance pour Personnes Handicapées	15
Établissements et Assistance pour Personnes Agées dépendantes	16
Assistance aux Personnes immigrées, sans domicile fixe, dépendantes de la drogue ou privées de liberté.	19

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ASSISTANCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Le secteur médical et hospitalier demeure au cœur même de la vocation de l'Ordre de Malte. Sa mission d'assistance ne s'arrête toutefois pas aux soins prodigués aux malades et aux blessés, elle comprend également le secours aux plus démunis.

Dans la société contemporaine, le dénuement ne s'exprime pas seulement en termes de précarité économique ; il s'appelle souvent aussi dépendance, solitude ou rejet.

La lutte contre l'exclusion et en faveur de la réinsertion des personnes en difficulté est inscrite au programme de très nombreuses organisations de l'Ordre dans le monde.

L'assistance aux personnes handicapées fait partie des programmes d'actions de pratiquement toutes les Associations de l'Ordre.

Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de la qualité de vie des handicapés, le maintien de leur autonomie et la facilitation de leur intégration dans la société.

Les formes d'intervention peuvent être matérielles, morales ou spirituelles ; elles portent sur les soins, les problèmes de la vie quotidienne, l'activité professionnelle ou les loisirs.

Les collectes de fonds, effectuées notamment en Allemagne, en France et aux États Unis, permettent la **distribution d'équipements orthopédiques** et de **chaises roulantes** dans les régions les plus démunies.

Partout sont organisés des programmes de **visites à domicile** et **d'activités de loisirs**. En Allemagne, en Pologne, en République tchèque et ailleurs des **services de transport** sont mis sur pied à leur intention.

L'Irlande, le Chili et d'autres pays ont créé des **ateliers** de formation pour personnes handicapées.

La gestion d'**établissements pour personnes handicapées physiques, mentales ou souffrant de trouble du comportement** s'est particulièrement développée en France, et dans les pays où l'Association Française est présente et apporte son soutien.

Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (OHFOM) ont, en 2000, ouvert à Rochefort-sur-Mer et à Sallanches deux centres de prise en charge de jeunes adultes autistes. Elles ont collaboré en Grèce à la création de la Maison de Zitsa, un centre d'éducation et d'hébergement pour les personnes autistes de la région d'Epirus. Elles participent également au fonctionnement de centres pour enfants handicapés physiques ou mentaux en Bulgarie, en Equateur, au Liban et en Syrie.

Les Camps internationaux pour jeunes handicapés qui se déroulent l'été, chaque année dans un pays différent, sont devenus une activité traditionnelle pour les Associations Nationales de l'Ordre, qui sont nombreuses à y envoyer des délégations. Ils ont eu lieu ces dernières années en Suisse (1994), en Allemagne (1995), en Pologne (1996), en Autriche (1997), en Belgique (1998), en Italie (1999) et en Irlande (2000).

À l'occasion de l'Année du Jubilé de l'Eglise, une mobilisation sans précédent des organisations de l'Ordre a permis à des centaines d'handicapés du monde entier d'effectuer le pèlerinage à Rome qu'ils n'auraient pu effectuer par leurs propres moyens.

ÉTABLISSEMENTS ET ASSISTANCE POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

Établissements et Assistance pour Personnes Agées dépendantes

Dans une société où la cellule familiale assume de moins en moins la prise en charge des personnes âgées à domicile et où l'allongement de la durée de vie accroît le nombre des personnes dépendantes, les visites aux personnes isolées, à domicile ou à l'hôpital, quoique toujours d'une grande importance, ne suffisent plus. La situation exige en effet que des établissements spécialisés soient mis en place.

La plupart des Associations de l'Ordre déploient des efforts importants en ce domaine, grâce au dévouement de leurs membres et de bénévoles. L'éventail des services offerts est vaste : visites à domicile, soins médicaux, toilette, tâches ménagères, déplacements, mais aussi organisation de loisirs et de vacances. L'Association Espagnole est particulièrement active en ce domaine.

L'Ordre de Malte se bat depuis longtemps sur ces deux fronts : celui de l'aide à domicile et celui de l'accueil en établissement spécialisé.

Assistance à domicile et Soins palliatifs

La majorité des personnes approchant la fin de leur vie souhaitent mourir à leur domicile, dans un environnement familial. Les bénévoles de l'Ordre, formés spécialement pour cela, apportent à ces personnes une aide précieuse dans ces circonstances, respectant leur dignité et leurs souhaits. Ils portent également assistance à leurs familles en leur apportant conseil et réconfort, et en les déchargeant d'une partie des contraintes matérielles liées à l'approche du décès.

L'Association Allemande joue un rôle de pionnier dans ce type de formation des bénévoles.

Au cours de cette année, l'Hospitalier de l'Ordre a confirmé que l'une des priorités pour les Associations Nationales devait être le développement des soins palliatifs et, d'une façon générale, l'aide aux personnes âgées, dans la phase terminale de leur vie, ce qui implique un effort de recrutement et de formation de bénévoles.



Établissements spécialisés

Les pays où l'Ordre possède les établissements spécialisés les plus importants dans ce domaine sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États Unis. D'autres établissements voient le jour chaque année. C'est le cas récemment, en Argentine, en Autriche, en Belgique, au Chili, en France et en Espagne.

En Grande-Bretagne « The Orders of St.John Care Trust » : fondé en 1991, le Trust gère actuellement 25 centres résidentiels et de soins et 7 maisons de retraites pour indigents. Il assure ainsi le bien-être de 1.400 résidents âgés. Il dispose de 1.485 employés. Les centres « Day Care » accueillent 1.500 personnes par semaine et les programmes de bénévoles fournissent de l'aide à plusieurs centaines de personnes âgées résidant dans d'autres établissements.

En Allemagne - l'Association Allemande gère 12 maisons d'accueil pour personnes âgées, un hospice, une section de soins palliatifs dans un hospice spécialisé, ainsi que le centre pour médecine palliative à Bonn. Deux nouvelles maisons de retraite ont été ouvertes en 2000, l'une à Cottbus et l'autre à Wismar.

Aux États Unis - l'Association Fédérale (Washington) parraine et soutient financièrement six établissements pour personnes âgées, deux à Syracuse et à New York, un à Washington, et trois à la Nouvelle Orléans.

En France - les Œuvres Hospitalières ont ouvert à Nice la Villa Hélios St.Jean, spécialisée dans l'accueil des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence sénile. Elle accueille 84 résidents en 2000.



ASSISTANCE AUX JEUNES DÉFAVORISÉS

Les conditions de dénuement, de précarité et les risques de marginalisation apparaissent particulièrement cruels et inacceptables lorsqu'ils touchent la jeunesse. L'assistance aux jeunes en difficulté est une préoccupation que l'on rencontre au sein de tous les organismes de l'Ordre.

Les corps de bénévoles des Associations Nationales comptent de nombreux jeunes, souvent les mieux placés pour comprendre les problèmes de leurs contemporains et pour faire preuve de solidarité. Ils ne peuvent toutefois suffir pour s'attaquer aux détresses les plus grandes. C'est pourquoi d'autres actions ad-hoc, adaptées aux conditions locales, sont réalisées dans la plupart des pays.

Des actions ad-hoc

En Allemagne - organisation d'événements à thèmes au profit d'adolescents en crise et en situation difficile, particulièrement dans les familles réfugiées ou immigrées.

En Belgique - camps pour enfants en difficulté avec la justice.

En Hongrie - placement dans des familles d'accueil de 50 enfants abandonnés; Accueil tous les week-end de 1.200 enfants sous-alimentés.

En Pologne - Enseignement pour enfants défavorisés; Centre catholique de Réhabilitation et Education pour enfants et adolescents; Centre d'Intervention de Crise pour jeunes intoxiqués aux drogues et aux médicaments.

Au Canada - Centre pour enfants mal adaptés socialement (Toronto). Maison d'accueil pour adolescentes et jeunes femmes (14-25 ans) enceintes, sans autre recours ou refuge.

ASSISTANCE AUX PERSONNES IMMIGRÉES, SANS DOMICILE FIXE, DÉPENDANTES DE LA DROGUE OU PRIVÉES DE LIBERTÉ

La lutte contre la lèpre, la plus ancienne forme de maladie connue de l'homme a été l'une des priorités de l'Ordre depuis sa fondation. Dans l'antiquité le mot « lèpre » désignait également les maladies inconnues qui entraînaient l'exclusion de la société. Les lépreux ne devaient-ils pas porter une sonnette ou une crécelle pour avertir les autres et leur permettre de s'éloigner ?

Dans nos sociétés modernes, d'autres « lépreux » apparaissent, eux aussi menacés d'isolement et d'exclusion : les immigrés clandestins, les personnes sans domicile fixe, celles qui sont dépendantes de l'alcool ou de la drogue ou encore celles privées de liberté forment les gros bataillons de ces groupes vulnérables.

Personnes immigrées, en migration ou déplacées, demandeurs d'asile

En Allemagne - Depuis 1989, l'Association Allemande offre ses services d'assistance aux immigrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, dans 13 centres d'accueil des autorités communales, fédérales ou d'État. 450 délégués sont détachés pour veiller aux besoins quotidiens des résidents et leur apporter aides et conseils individuels pour qu'ils puissent mieux s'adapter aux difficultés de la vie quotidienne, et qu'ils se réintègrent socialement.

En 2000, un effort particulier a été fait pour préparer les réfugiés du Kosovo qui le souhaitent, au retour dans leur pays.

En Colombie - l'Association contribue à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes des personnes déplacées : 800 arrivent quotidiennement à Bogota. Près de 2 millions de ces personnes se trouvent actuellement sans racines et sans secours.

En Espagne - la Délégation de Valence de l'Association Espagnole, dans le cadre d'un accord de deux ans avec les autorités régionales, a géré jusqu'à cette année un Centre Résidentiel accueillant des immigrants pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 mois. Outre l'abri et la nourriture, les résidents ont reçu une aide directe pour la recherche d'emploi et pour leur intégration sociale. Financé par l'Union Européenne, ce projet présente un bilan très positif.

Aux États-Unis - Parmi les projets de l'Association Américaine (New York) en faveur des travailleurs immigrants en Floride, la Mission St. Anne occupe une place prépondérante. Elle accueille 500 familles composées en majorité d'immigrants clandestins d'origine mexicaine.

Au Liban - Avec la participation d'une ONG italienne, ICU, et de l'Ordre des Pères Antonins, l'Ordre de Malte a pu conduire un programme de « soutien au retour des personnes déplacées » qui a bénéficié d'un cofinancement de l'Union Européenne. Cette action a été centrée sur l'encouragement au retour des personnes ayant été contraintes de quitter la région de Jezzine, dans le Sud du pays.

Personnes sans foyer ou sans domicile fixe

En Belgique - plus de 120 bénévoles assurent le fonctionnement permanent des deux centres d'accueil et de soins, créés par l'Association Belge à l'intention des personnes sans foyer et les plus défavorisées, afin de leur permettre de retrouver un minimum de dignité.

Douches, salon de coiffure, infirmerie, salon lavoie, ateliers de couture, cafétéria, figurent parmi les services de soins et d'accueil. Au cours de l'année, plus de vingt mille visiteurs ont pu ainsi retrouver confiance et confort.

En France - En hiver, toutes les nuits du vendredi au samedi, un véhicule avec quatre secouristes sillonnent la capitale à la recherche des personnes sans domicile fixe. Ainsi, du 15 décembre 1999 au 15 janvier 2000, les ambulances de l'Association Française ont participé

à l'opération « Bons Samaritains », instaurée à l'occasion du changement de millénaire. Les équipes de volontaires de l'Ordre ont fourni un appui direct aux équipes de secours de la Ville de Paris, en parcourant les rues en éclaireurs afin de repérer et prendre en charge les personnes sans abri.

Le foyer péniche « Le Fleuron », amarré sur la Seine au cœur même de Paris, permet l'accueil des personnes « sans domicile fixe », accompagnées de leur chien, souvent dernier rempart contre la solitude totale (voir encadré).

Toxicomanes

Les Associations Allemande, Italienne et Portugaise sont parmi les plus actives dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes de la drogue, notamment par la création de centres de réhabilitation.

LA PÉNICHE DE L'ESPOIR

Le Foyer « Le Fleuron », installé au cœur même de Paris sur la Seine, a été créé conjointement par la Fondation « 30 Millions d'Amis » et par l'Association Française de l'Ordre.

Quelques chiffres retracent cette année d'activité :

13.600 nuitées, 4 chiens accueillis en moyenne par nuit ; 15.200 repas servis ; 120 bénévoles se relayant, à raison de huit par soirée, pour assurer l'accueil, le service et l'animation ; l'âge moyen des personnes sans abris, accueillies sur la péniche, est de 36 ans.

Grâce à leur passage à bord, 30 à 40% des personnes hébergées ont retrouvé du travail, 5% sont entrées en formation et 10% sont restées sans activité. 40% d'entre elles sont des demandeurs d'asile.

À l'issue de leur séjour sur le Fleuron, 35% de ces personnes ont retrouvé une certaine stabilité d'hébergement, et ont pu être admises dans des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.



Prisonniers

Au Portugal, l'Association nationale apporte une assistance sociale et morale aux prisonniers de la Prison Caxiàs à Lisbonne.

Au Tchad, l'Ordre maintient au sein de la prison de N'Djamena des structures médicales permanentes qui ont, en 2000, assuré 5.698 consultations et soins, et contribué à répondre aux énormes besoins en médicaments chez les prisonniers incapables d'y faire face financièrement.

Cette présence, ainsi que le programme de visites individuelles régulières, ont des effets très positifs sur le respect des droits des prisonniers.



AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

ECOM (Le Corps de Secours de l'Ordre de Malte)	23
Catastrophes naturelles	24
Aide aux victimes de conflits armés et aux réfugiés	26
Financement des activités de l'Ordre	28

ECOM - EMERGENCY CORPS OF THE ORDER OF MALTA

CORPS DE SECOURS DE L'ORDRE DE MALTE

Le secours humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés fait partie des tâches traditionnelles de l'Ordre depuis la moitié du 19^e siècle; il est notamment intervenu au cours des deux dernières guerres mondiales.

La neutralité, l'impartialité et la nature apolitique de l'Ordre lui permettent d'apporter secours et assistance dans des situations où de nombreuses organisations connaîtraient des difficultés d'accès. Dans ce type de situation, l'Ordre peut, en particulier, s'appuyer sur ses missions diplomatiques dans les pays concernés.

ECOM (Emergency Corps of the Order of Malta / Corps de Secours de l'Ordre de Malte)

Afin d'accroître la disponibilité de l'Ordre en cas de catastrophes naturelles ou de conflits armés, plusieurs Associations Nationales et prieurés en Europe ont créé ensemble l'Emergency Corps of the Order of Malta (ECOM). Huit Associations Nationales sont actuellement membres de l'ECOM et 5 autres ont un statut d'observateur.

La mission première de l'ECOM est d'apporter un secours humanitaire immédiat aux victimes sous une forme correspondant au besoin constaté sur place.

Il est toutefois apparu utile sur le terrain, dans certaines circonstances, de pouvoir maintenir cette assistance sur le moyen, et même sur le long terme. C'est le cas, en particulier, lorsqu'il s'agit d'assurer la survie des réfugiés ou des personnes déplacées et de préparer leur retour au pays. C'est également vrai pour les projets portant sur la réhabilitation des infrastructures et des systèmes de santé ainsi que sur l'habitat.

Les interventions de l'ECOM sont effectuées dans le respect des normes de qualité internationales établies pour l'aide humanitaire (ex. : The Sphere Project, Code of Conduct). Plusieurs interventions ont été réalisées en étroite collaboration avec le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR).

Les Associations allemande (Malteser Hilfdienst E.V.), autrichienne (Malteser Hospitaldienst Austria) et française (Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte), membres fondateurs de l'ECOM, font partie des organisations partenaires d'ECHO, l'Office humanitaire de la Communauté européenne.

ASSOCIATIONS NATIONALES MEMBRES OU OBSERVATEURS DE L'ECOM :

MEMBRES DE L'ECOM

Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, Suisse

OBSERVATEURS

République Tchèque, Hongrie, Italie, Pologne, Espagne, Mexique, Brésil

CATASTROPHES NATURELLES

Que ce soit dans le cadre de l'ECOM ou sur l'initiative d'associations nationales, l'Ordre de Malte est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles, dont les effets sur les populations ont été considérables.

Parmi ces catastrophes qui ont fait la une des journaux, on peut citer les tremblements de terre survenus au Frioul, en Italie, à la fin des années 70, en Arménie (1989), en Italie (1997), en Colombie et en Turquie (1999), au Salvador (2001) et en Inde (2001); l'explosion accidentelle survenue à Mexico (1997), les ouragans George et Mitch aux Caraïbes et en Amérique centrale (1998), les inondations en Ukraine, en Hongrie, en Roumanie, en Pologne (1998) et au Mozambique (2000).

Au Honduras : aide aux victimes du cyclone Mitch

Le Honduras a été l'un des trois pays d'Amérique centrale qui a subi de façon dramatique le passage du cyclone Mitch, fin octobre 1998. Début novembre 1998, l'ECOM y a effectué une mission d'évaluation en concertation avec les autorités locales, et avec l'appui de l'Association Hondurienne de l'Ordre, il a été décidé d'intervenir dans la région de **Choluteca, ville de 100.000 habitants** située à l'extrême sud du pays, particulièrement touchée par le cyclone et les inondations.

Dans un premier temps, les Œuvres Hospitalières françaises de l'Ordre de Malte (OHFOM) ont organisé **l'envoi de plus de 60 tonnes de médicaments, vivres, produits nutritionnels, matériel médical et vêtements**. Ensuite, peu après la catastrophe, des secouristes de l'Association Allemande étaient sur place pour distribuer aux personnes en détresse des vivres, des produits ménagers et d'hygiène, des matelas et d'autres dons humanitaires. A Choluteca, *une mission médicale française composée de 9 membres assure la prise en charge de quelque 2.000 sans-abri.*

Le coordinateur régional des opérations de secours a confié à l'Association Française la création et la gestion d'un **centre pédiatrique** afin de prodiguer des soins aux milliers d'enfants vivant dans une situation d'extrême précarité et souffrant souvent de déshydratation, d'affections ophtalmiques et d'intoxications graves (eau contaminée...). Par ailleurs, la mission a également mis en place des **tournées médicales quotidiennes** pour les enfants et les adultes vivant dans les villages environnants et dans les camps de fortune où elle a pu, en outre, assurer la **distribution de vivres** fournis par Caritas Honduras et par le PAM (Programme Alimentaire Mondial).

La mission de l'association française s'est achevée fin février 1999; elle a été relayée par une équipe médicale de l'association allemande de l'Ordre.

Financé par l'Union européenne et mis en œuvre en coopération avec le Ministère de la Santé du Honduras, le projet avait pour but l'amélioration générale des soins de santé. Il comprenait des programmes de formation élémentaire et avancée pour les infirmiers et infirmières auxiliaires.

Autre facette importante de son travail en 2000, l'association allemande de l'Ordre a veillé à mettre des habitations à la disposition des personnes toujours contraintes, deux ans après les dévastations causées par le cyclone Mitch, de vivre dans des abris de fortune dans des régions reculées du Honduras.

En coopération avec les autorités communales, 60 familles ont reçu, en guise d'aide directe, les matériaux nécessaires pour reconstruire elles-mêmes leurs maisons dans le cadre d'initiatives de voisinage.

On mentionnera, dans le cadre de la promotion du secteur de l'enseignement au Honduras, les subventions accordées à l'« Instituto Hondureño de Educación por Radio », un institut public indépendant du Honduras prodiguant dans tout le pays, un enseignement à ses élèves, jeunes et adultes, par la radio et ce, dans les disci-

plines les plus diverses. Parmi les autres mesures adoptées par l'association allemande de l'Ordre figurent également l'achat de machines et la construction d'un autre local d'enseignement.

Mozambique : aide aux victimes des inondations

À la suite de l'appel à l'aide internationale lancé par le gouvernement du Mozambique en février 2000, une équipe de bénévoles de l'ECOM s'est rendue à Maputo, capitale du pays, pour évaluer les possibilités de venir en aide aux populations sinistrées par le passage des cyclones Connie, Eline et Gloria. Dès la mi-mars, l'ECOM (Belgique, Allemagne, France) s'est rendue dans **la région de Chiputo**, entièrement coupée du reste du pays par les crues du fleuve Limpopo, pour prendre en charge **la gestion médicale de trois camps d'accueil des populations sinistrées**. L'Ordre de Malte a prodigué, avec le soutien financier du Ministère des affaires étrangères allemand et du Bureau d'aide humanitaire de la Communauté européenne, des soins médicaux d'urgence à plus de 20.000 victimes des inondations, en traitant en particulier les patients souffrant de malaria et de diarrhée ainsi que les enfants souffrant de malnutrition. 5.000 réfugiés ont bénéficié de soins d'urgence aux malades, de soins pré-nataux et post-nataux et de vaccinations.

L'an dernier également, l'association allemande a poursuivi son travail au Mozambique : dans la province de Sofala, dans le district de Chibabava, elle a mené, à destination des mères et des enfants, des programmes d'éducation sanitaire, de vaccination et de sensibilisation aux problèmes du sida. L'organisation de journées mensuelles de la santé, en coopération avec les autorités sanitaires locales, a permis à l'association allemande de payer son écot à l'éducation sanitaire au Mozambique, y compris dans les communes rurales les plus reculées du pays. L'association allemande a réagi immédiatement à la nouvelle inondation survenue cette fois sur le Zambèze, dans le centre du Mozambique, en fournissant aux stations sanitaires et aux hôpitaux les médicaments vitaux requis.

Ethiopie : solidarité internationale et lutte contre la famine

En avril 2000, la famine dans la région de la corne de l'Afrique, tout particulièrement en Ethiopie, a atteint des proportions catastrophiques. À la pénurie alimentaire s'ajoute un besoin énorme de soins médicaux élémentaires pour les personnes affectées par la malnutrition, les carences alimentaires et l'inanition, dont une majorité d'enfants.

La **région désertique de Mandura** au nord-ouest de l'Ethiopie, moins médiatisée que la Somalie et l'Ogaden, et qui connaît un besoin énorme en soins de santé d'urgence, a été désignée comme zone d'intervention prioritaire. Un projet d'alimentation en eau mené par l'association allemande a permis aux 30.000 habitants de la commune de Mandura d'accéder à nouveau aux sources d'eau potable. Le programme prévoyait la **fourniture d'urgence de denrées alimentaires, de médicaments et de matériel médical**.

Bureaux régionaux en Afrique et en Asie

Afin de permettre le déploiement rapide des missions d'intervention et de leur assurer un soutien logistique dès le début des opérations, deux Bureaux Régionaux permanents ont été mis sur pied dans les régions sensibles du globe.

Celui d'Afrique est basé à **Nairobi** et celui d'Asie, à **Bangkok**. Ils sont tous deux gérés par l'association allemande de l'Ordre.

AIDE AUX VICTIMES DES CONFLITS ARMÉS ET AUX RÉFUGIÉS

L'aide humanitaire aux victimes de conflits armés et, notamment, aux réfugiés a été assurée au cours des deux dernières guerres mondiales. Durant la deuxième partie du XX^{ème} siècle, les actions de ce type se sont multipliées. Parmi les principales, on peut citer : l'aide aux réfugiés pendant la crise hongroise de 1956, la création et la gestion d'un hôpital pendant la guerre du Vietnam, la prise en charge de réfugiés en Thaïlande, une assistance médicale pendant les guerres civiles au Liban et au Salvador, l'aide aux réfugiés dans la région des Grands Lacs, en Afrique, et diverses actions d'envergure pendant et après la crise des Balkans.

En mars 1999, quelques jours avant le début des raids aériens de l'OTAN, une mission d'évaluation d'ECOM a étudié les modalités d'interventions en Albanie et en Macédoine, pays de destination de la majorité des réfugiés kosovars d'ascendance albanaise. Les conditions dans les régions frontalières avec le Kosovo étaient désastreuses : les besoins les plus criants se situaient au niveau des conditions sanitaires, de l'eau potable, des soins médicaux, de l'alimentation et de l'hébergement. *Le premier programme de secours de l'ECOM, mené en collaboration avec le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) et le Ministère allemand des Affaires étrangères, a dès lors été centré sur l'assistance aux réfugiés et aux populations socialement défavorisées de ces deux pays.*

En Macédoine

L'aide aux réfugiés s'est doublée d'une aide à la population socialement défavorisée de Macédoine, afin de réduire les tensions entre les réfugiés et la population, elle-même dans le besoin.

En Albanie : L'assistance au gouvernement albanais fut considérée comme prioritaire en raison de la conjonction des tensions internes qui affectaient ce pays et d'une infrastructure insuffisante pour faire face à l'immense afflux de réfugiés.

Les équipes d'assistance de l'ECOM sont principalement intervenues dans les camps de Durrës et Shkodra. Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (OHFOM) ont assuré les soins médicaux du camp de **Spitale / Durrës** qui a accueilli environ 5.000 réfugiés. Elles ont mis en place un service de pédiatrie, de médecine générale et de soins intensifs, ainsi qu'un dispensaire.

Leur équipe composée de deux médecins, d'une infirmière et de trois logisticiens, a effectué près de 100 consultations quotidiennes.

Le camp de **Shkodra** a été dressé et dirigé par l'association allemande de l'Ordre, qui a pris en charge l'installation de l'infrastructure (routes, électricité, etc.) et des tentes, l'approvisionnement en eau potable, les vivres et les médicaments. Deux installations d'épuration d'eau ont permis d'assurer l'approvisionnement du camp en d'eau fraîche jusqu'à ce que des puits aient été creusés. Les représentants allemands de l'Ordre, qui comprenaient quatre infirmières et un médecin, ont prodigué des soins de santé aux personnes en détresse. Au total, 82 secouristes étaient sur le terrain, dont 68 à titre bénévole. L'association autrichienne, a apporté son aide aux réfugiés dans le camp **Austria**, établi lui aussi sur le terrain de Shkodra.

Au Kosovo

L'aide à la reconstruction au Kosovo a été entamée dès la fin de la guerre. Elle a essentiellement consisté à encourager l'artisanat et le commerce local.

En collaboration avec le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR), un programme à long terme baptisé « **Initiatives des femmes au Kosovo** », a été mis en place afin de permettre des actions par les femmes et pour les femmes dans le cadre de la réhabilitation du pays. Au total, l'Ordre de Malte a soutenu durant la seule année 2000 près de 100 projets, comme des cours d'alphabétisation et d'informatique ainsi que



des cours de formation dans le domaine de l'artisanat. Les femmes ont ainsi amélioré leurs perspectives d'accès au marché de l'emploi.

Grâce à l'assistance fournie par l'ECOM, plus de 200 menuisiers ont pu retrouver leur atelier et aider leurs compatriotes à reconstruire leurs maisons. Dans la région de Prizren et de Mitrovica, l'Ordre de Malte a équipé les ateliers en machines, en générateurs, en pièces de rechange ou en matériaux de construction. En contrepartie, les artisans ont fabriqué quelque 5200 portes et 8700 fenêtres, qui ont été remises à 3.500 familles afin de leur permettre de réparer leurs maisons. Par ailleurs, 800 habitations préfabriquées ont été construites et réparties entre les personnes rentrant au pays. De juillet à octobre 1999, dans le cadre de l'hôpital de **Vucitrn** (entre Pristina et Mitrovica), une équipe médicale envoyée par l'Association Française a effectué une mission médicale centrée principalement sur la médecine générale, la gynécologie et l'urgence.

Avec le retour des réfugiés au Kosovo, ECOM a lancé

d'autres projets destinés à favoriser le retour de ces personnes à des conditions de vie aussi décentes que possible. Les volontaires et les bénévoles américains, allemands, français, néerlandais et autrichiens, qui ont travaillé ensemble à la conduite des opérations pendant la crise du Kosovo, ont fait preuve d'une collaboration extrêmement efficace.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Alors qu'en Italie et en Autriche les Grands Prieurés ont retrouvé leurs biens, contribuant ainsi au financement des dépenses administratives de l'Ordre, dans tous les autres pays, les Prieurés, les Associations Nationales et les Fondations de l'Ordre financent leurs activités médicales, hospitalières et humanitaires par les cotisations et les donations qu'ils reçoivent de leurs membres, par les dons et les legs et par les campagnes d'appels de fonds effectués auprès de milliers de donateurs réguliers.

En Europe, cependant, de nombreux centres médico-sociaux et établissements hospitaliers de l'Ordre sont financés de façon importante par les systèmes nationaux de Santé et de Sécurité Sociale, auxquels s'ajoutent les dons en provenance des membres ou de personnes extérieures à l'Ordre, les subventions des Gouvernements et des grandes Fondations.

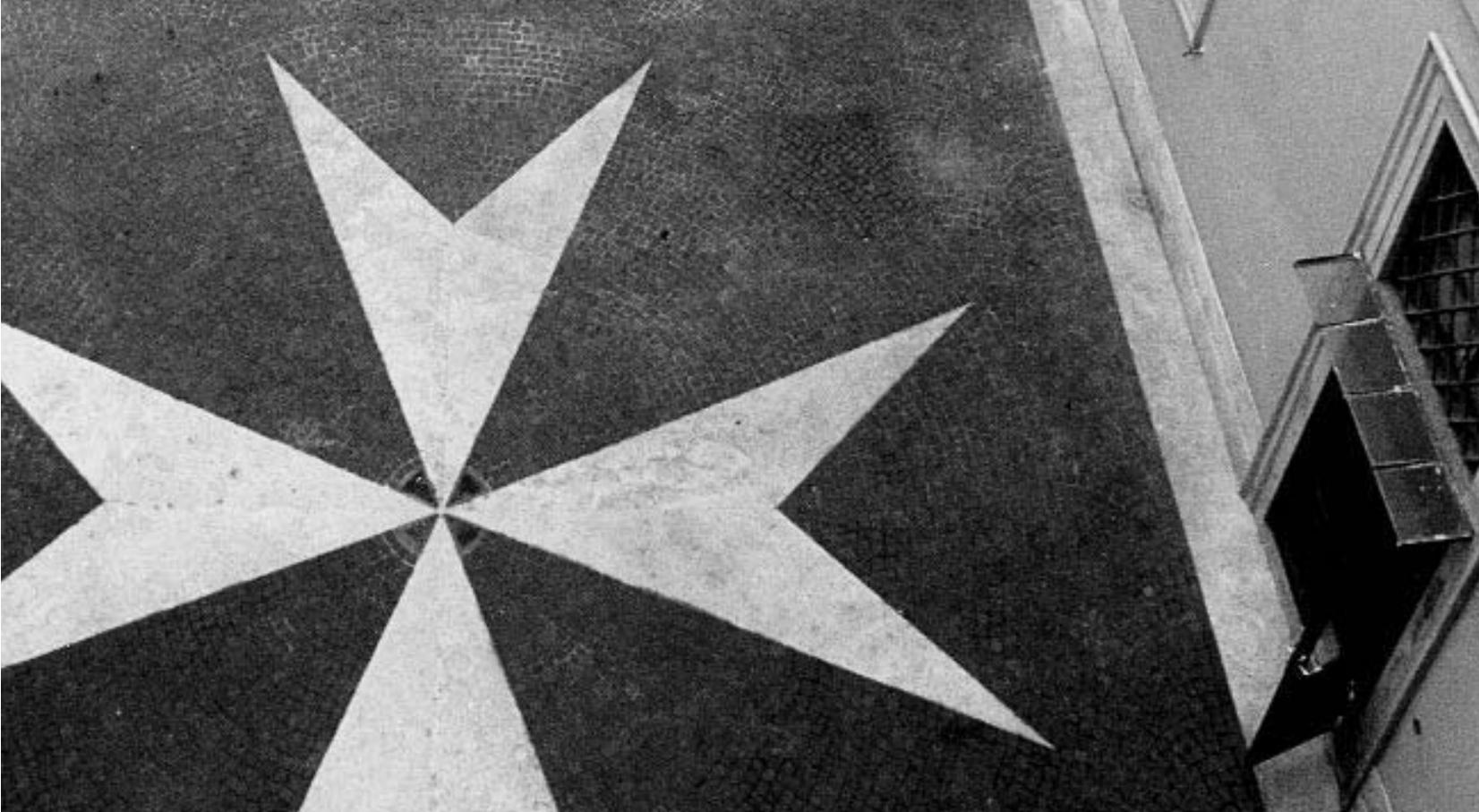
Le financement des activités dans les pays en voie de développement provient de différentes sources. De façon générale, il est assuré par les seuls Prieurés et Associations Nationales ; mais pour des projets d'une certaine ampleur, ou nécessitant un effort de longue durée, les Associations Nationales concernées font appel aux contributions de l'Union Européenne, d'Agences spécialisées des Nations Unies ou de Gouvernements nationaux, ou encore de dons en provenance de fondations internationales.

Les mêmes schémas de financement se retrouvent pour les actions internationales d'aide humanitaire d'urgence où les dons, sollicités pour une cause ou une action précises, sont tout à fait essentiels. Cela est particulièrement vrai pour l'Allemagne et la France où l'Ordre est à même de mobiliser des centaines de milliers de donateurs.

La diversification des sources de financement permet de faire face à des situations très différentes en termes d'urgence comme en termes d'importance, tout en assurant une totale indépendance vis à vis des Gouvernements et des donateurs publics.

Le cofinancement par les autorités publiques, les institutions internationales ou les grandes fondations implique des conditions strictes d'affectation des fonds, avec des objectifs clairement définis à moyen et long terme. Les dons en provenance de membres de l'Ordre et des particuliers permettent, en revanche, une plus grande flexibilité dans leur utilisation, afin de réagir avec rapidité et efficacité à des besoins nouveaux ou différents.

Toutes les associations et organisations de l'Ordre, de même que tous ses établissements hospitaliers, sont soumis à des audits comptables réguliers effectués par des Commissaires aux Comptes extérieurs, en conformité avec les usages et la législation en vigueur dans chaque pays. En plus de ces vérifications locales, **tous ces organismes sont également soumis au contrôle général de la Chambre des Comptes de l'Ordre de Malte**, dont le siège se trouve au Palais Magistral à Rome.



L'ORDRE DE MALTE AUJOURD'HUI

Spécificité de l'Ordre de Malte	30
Diplomatie au service de l'Humanitaire	31
Relations Diplomatiques dans le Monde	33
Gouvernement : Fonctionnement et Composition	38
Dates clés de l'Histoire de l'Ordre	40

SPÉCIFICITÉ DE L'ORDRE DE MALTE

Les origines de l'Ordre souverain, militaire et hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte – plus connu sous le nom d'Ordre de Malte –, remontent au XI^e siècle.

Lors de l'arrivée des Croisés en 1099 à Jérusalem, les Hospitaliers administraient l'Hôpital Saint-Jean Baptiste édifié vers 1048 pour accueillir et soigner les pèlerins se rendant en Terre Sainte, ainsi que les populations autochtones, chrétienne, juive et musulmane. Devenu un Ordre religieux par la Bulle du Pape Pascal II de 1113, il doit assurer la défense des malades et des territoires chrétiens. L'Ordre acquiert alors les caractères d'Ordre chevaleresque et militaire. **Sa vocation est aujourd'hui exclusivement humanitaire, son rôle militaire ayant cessé avec la perte de son territoire en 1798.**

L'Ordre possède deux caractéristiques qui le distinguent d'emblée d'autres organisations caritatives ou humanitaires :

- d'une part, il est présent en permanence dans la majorité des pays du globe tant développés qu'en voie de développement. Cette présence, il l'a établie au fil de neuf siècles d'histoire mouvementée. Il a participé aux grands mouvements d'échange entre l'Europe et le bassin méditerranéen, son berceau d'origine, et le reste du monde. Il a ainsi étendu progressivement son champ d'action à la majorité des zones géographiques où sa mission charitable pouvait être utilement exercée.

- d'autre part, sa mission n'est pas limitée à des formes de détresses spécifiques dans les domaines de la Santé ou de l'Humanitaire. En suivant sa règle historique de service aux plus malades et aux plus nécessiteux, l'Ordre a toujours été attentif aux besoins d'assistance les plus importants de chaque époque.

Grâce à sa politique de proximité, à son expérience multi-séculaire et à l'implication active de ses membres dans les grands mouvements de société, l'Ordre a su adapter rapidement ses moyens et ses méthodes avec une modernité toujours renouvelée afin d'être à même de faire face aux besoins nouveaux et sans cesse croissants d'assistance médicale, de secours d'urgence et de bénévolat.

Aujourd'hui, l'Ordre est un grand « professionnel » de l'aide humanitaire, des soins médicaux et de la médecine d'urgence, comme de la gestion des hôpitaux, des centres de soins spécialisés pour personnes âgées dépendantes, des centres médico-sociaux, de la collecte et du transport des médicaments, de la formation des secouristes et des ambulanciers.

À l'image de l'évolution du monde, l'activité de l'Ordre est désormais globale tant au niveau géographique que de celui de ses interventions humanitaires.

LA DIPLOMATIE AU SERVICE DE L'HUMANITAIRE

Bien que l'Ordre de Malte soit en premier lieu un Ordre religieux séculier dont la vocation est la défense de la Foi et le service des malades et des démunis, il est également un sujet de droit international public qui maintient des relations diplomatiques avec plus de 90 pays et entretient des délégations permanentes auprès des Nations Unies, ainsi qu'auprès de la Commission Européenne et des principales organisations internationales.

En conséquence, l'Ordre possède son propre service diplomatique qui est un attribut de sa souveraineté.

Le rôle des ambassadeurs de l'Ordre est particulier puisqu'il leur faut combiner l'exercice des talents traditionnels de la diplomatie et de la négociation avec la capacité à développer des activités humanitaires.

Le recrutement des ambassadeurs de l'Ordre se fait, le plus souvent, parmi les diplomates professionnels qui quittent la vie active mais souhaitent offrir leur services pour quelques années, à titre bénévole. Ils sont nommés par le Grand Maître et assument leurs fonctions dès présentation de leur lettres de créances au Chef de l'État auprès duquel ils sont accrédités.

La mission des ambassadeurs porte sur les questions strictement humanitaires. Toutefois, dans les pays où il n'existe pas d'Association nationale, l'ambassadeur est également chargé de la coordination des activités hospitalières. Il travaille dans ce cas avec les autres Associations Nationales actives dans son pays d'accréditation et assume ces responsabilités en sus de ses obligations diplomatiques.

En complément de son réseau de relations bilatérales avec les États, l'Ordre est officiellement accrédité auprès de la Commission Européenne depuis 1987. D'autre part, l'Ordre possède le statut d'Observateur auprès des Nations Unies et a établi en conséquence des missions permanentes à New York, Genève, Vienne, Rome et Paris. Cette évolution des relations avec les organisations internationales constitue une reconnaissance de la position et du rôle de l'Ordre dans le monde. Elle lui permet de renforcer sa contribution spécifique à la réflexion et à l'action dans le champ humanitaire et, dans un cadre plus général, de la défense de la dignité humaine. La forme de cette contribution varie selon les missions et les attributions des Agences auprès desquelles elles sont accréditées.

À Genève, l'ambassadeur Pierre-Yves Simonin (ancien ambassadeur de Suisse en Israël, en Belgique et auprès de l'OTAN) agit dans un environnement réunissant les principales agences des Nations Unies concernées par les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en particulier le Comité International de la Croix Rouge et le Haut Comité pour les Réfugiés.

À Vienne, l'ambassadeur Helmut Liedermann (ancien ambassadeur d'Autriche à Belgrade et à Moscou) a participé activement à la campagne qui a abouti à l'interdiction de l'usage des mines antipersonnel.

À Bruxelles, au siège de la Commission Européenne, l'ambassadeur Philippe de Schoutheete (ancien ambassadeur de Belgique en Espagne et ancien Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union Européenne) est accrédité auprès de la Commission Européenne, premier donneur d'aide humanitaire au monde. Il suit, en particulier, les programmes des services EuropeAide et ECHO (European Community Humanitarian Office), ce dernier entretenant des rapports de partenariat particulièrement actifs avec l'Ordre, notamment lors de la crise des Balkans.

Une tâche très importante mais nécessairement discrète est dévolue aux diplomates de l'Ordre lorsqu'il s'agit pour eux de participer aux efforts de prévention de conflits ou de guerres civiles, ou lorsqu'ils sont appelés à mener des actions de médiations ou de bons offices dans le cas, par exemple, de prises d'o-

tages ou de crises graves telles que celles survenues au Cambodge et au Liban, où les représentants de l'Ordre ont pu agir avec succès.

Enfin, d'autres formes d'interventions ont lieu afin d'assurer la protection des personnels humanitaires dans les zones de conflits ou de catastrophes naturelles ainsi que dans le cadre des programmes de lutte contre la lèpre.

C'est ainsi que, le Comte Carlo Marullo di Condojanni, Grand Chancelier de l'Ordre (Ministre des Affaires Étrangères) exprimait la position de l'Ordre à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies :

«...l'Ordre, grâce à sa neutralité politique et à son caractère supranational est qualifié, capable et volontaire pour conduire des actions de pacification et de médiation en coopération avec les Nations Unies, dans le respect du dialogue et de la compréhension entre les peuples.»

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE L'ORDRE DANS LE MONDE

L'Ordre entretient des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades avec 90 États, ainsi que des délégations auprès des gouvernements d'autres pays et des missions permanentes auprès des principales Organisations Intergouvernementales et internationales.

ÉTATS AVEC LESQUELS L'ORDRE ENTRETIENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

EUROPE Albanie, Autriche, Belarus, Bosnie-Erzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine, Malte, Moldavie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Fédération Russe*, Saint Marin, Saint Siège, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Yougoslavie.

AMÉRIQUES Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte Lucie, Saint Vincent-Grenadines, Salvador, Surinam, Uruguay, Vénézuéla

ASIE Afghanistan, Arménie, Cambodge, Géorgie, Kazakstan, Liban, Philippines, Tagikistan, Thaïlande

AFRIQUE Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République Centre Africaine, Comores, République Démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Tchad, Togo

OCÉANIE Micronésie

* Les relations avec la Fédération Russe sont exercées par une mission diplomatique spéciale.

GOUVERNEMENTS AUPRÈS DESQUELS UNE DÉLÉGATION DE L'ORDRE EST ACCRÉDITÉE

Allemagne
Belgique

France
Luxembourg

Principauté de Monaco
Suisse

MISSIONS PERMANENTES AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

Nations Unies - New York, Genève, Vienne.

Commission Européenne - Bruxelles.

FAO - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - Rome.

UNHCR - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés - Genève.

CICR - Comité International de la Croix Rouge - Genève.

OMS - Organisation Mondiale de la Santé - Genève.

UNESCO - Paris.

Conseil de l'Europe - Strasbourg.

Comité International pour les Migrations - Genève.

Comité International de Médecine et de Pharmacie Militaires - Bruxelles.

Organisation des États Centre-Américains - Washington.

UNIDROIT - Institut International pour l'Unification du Droit Privé - Rome.

—



PRÉSENCE DE L'ORDRE À BRUXELLES

Représentation Officielle de l'Ordre de Malte auprès de la Commission Européenne

L'Ordre de Malte est accrédité officiellement auprès de la Commission Européenne depuis 1987. Le Représentant Officiel figure avec rang d'ambassadeur dans la liste du Corps diplomatique accrédité. Le Représentant Officiel est aujourd'hui l'**Ambassadeur Philippe de Schoutheete de Tervarent**, ancien Ambassadeur de Belgique en Espagne et auprès de l'Union Européenne.

La représentation dispose d'une antenne administrative hébergée par l'Association Belge de l'Ordre de Malte.

Son rôle est de maintenir le contact, à tous les niveaux, avec la Commission Européenne et ses Services, afin de tenir informé le Gouvernement de l'Ordre et les organismes nationaux qui en dépendent des grandes orientations et des décisions qui y sont prises concernant l'évolution des politiques humanitaire et d'aide au développement.

Les Services avec lesquels la Représentation Officielle sont le plus fréquemment en contact sont ECHO – European Community Humanitarian Office – premier donneur d'aide humanitaire au monde qui traite en particulier des situations de crises liées aux catastrophes naturelles, la Direction Générale « Développement » qui a la responsabilité de l'aide au tiers monde, la Direction Générale « Relations Extérieures », notamment pour ce qui concerne les actions en Europe de l'Est et les programmes PHARES et TACIS, ainsi que la nouvelle structure appelée « Europe Aid ».

Dans ce cadre, la Représentation officielle de l'Ordre de Malte participe à la réunion annuelle des partenaires d'ECHO. En effet, **l'Ordre de Malte, au travers de trois de ses branches (Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, Malteser Hilfsdienst /Allemagne et Malteser Hilfsdienst /Autriche), a signé en mars 1999 un contrat cadre de partenariat avec ECHO.**

Ces actions s'inscrivent dans le respect des principes du droit international humanitaire, en particulier de la non discrimination des victimes pour des raisons raciales, ethniques, religieuses, de sexe, d'âge, de nationalité ou d'opinion, de même qu'elles ne sauraient être guidées, ou subordonnées à des considérations de nature politique.

L'ORDRE ET LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX



Représentation officielle de l'Ordre de Malte auprès des Nations Unies à New York

Extraits de la déclaration de l'**Ambassadeur Frà José Antonio Linati-Bosch**, Observateur auprès des Nations Unies, adressé le 15 février 2000 au Comité des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 15 février 2000 :

«L'Ordre de Malte, probablement la plus ancienne des organisations humanitaires internationales avec 900 ans d'activités ininterrompues, est dorénavant fortement liée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est en 1991 que l'Ordre a offert ses services pour la première fois aux Nations Unies en mettant à sa disposition une équipe d'assistance médicale auprès de la Mission d'Observateur des Nations Unies en Amérique Centrale. À l'occasion d'opérations ultérieures de maintien de la paix, et sur la demande du Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), l'Ordre a ouvert plusieurs camps au Rwanda, un hôpital de campagne équipé de services de chirurgie, de soins pédiatriques ainsi qu'une maternité. Également en coopération avec le Haut Commissariat pour les Réfugiés, une aide a été apportée aux réfugiés et un centre nutritionnel pour enfants a été mis en place en République Démocratique du Congo en 1999.

L'Ordre est également intervenu en Ouganda en portant secours aux réfugiés soudanais dans le district d'Aruja.

En 1996, son équipe médicale était présente aux côtés de la Mission d'Observateur Iraq - Kuwait des Nations Unies.

Sur la demande du Gouvernement Allemand, **l'Ordre a récemment mis sur pied une unité médicale à déploiement rapide. En état d'alerte permanent, cette équipe peut-être mobilisée sous quarante huit heures afin de prendre part à toute nouvelle mission de maintien de la paix à caractère urgent.** Cette unité médicale spécialisée va être renforcée afin de pouvoir participer sans délai à d'autres missions de maintien de la Paix, dans le cadre d'accords similaires à ceux passés avec le Ministère allemand des Affaires Étrangères.

L'Ordre de Malte, qui a déclaré sa neutralité au début du dix huitième siècle et l'a scrupuleusement respectée depuis, bénéficie d'une réputation justifiée d'impartialité et d'indépendance. **Il est prêt à contribuer aux futures opérations de maintien de la paix en fonction des besoins et des demandes exprimées par les Nations Unies** »

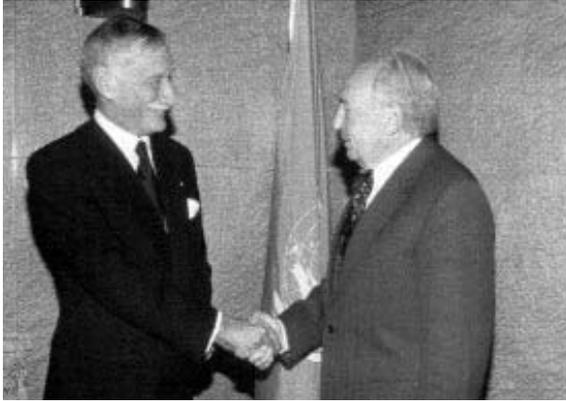
NEW YORK, QUARTIER GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES. 19 DÉCEMBRE 2000.

Le prix « Champion of Peace » décerné aux Associations de l'Ordre aux États Unis

Au cours d'une cérémonie organisée dans le contexte de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les trois Associations de l'Ordre aux États-Unis ont reçu ensemble le prix « Champion of Peace » des mains de l'Archevêque Renato R. Martino, Nonce Apostolique et Observateur Permanent du Saint Siège auprès des Nations Unies, Président de la « Path to Peace Foundation ».

L'Association Américaine (New York), l'Association Fédérale (Washington) et l'Association de l'Ouest des E.U. se sont vues attribuer cette distinction en fonction de leur action humanitaire aux États Unis et dans le monde, en particulier en Amérique Latine, en Asie et au Moyen-Orient.

Les buts de la Fondation sont de diffuser les messages du Saint Père, du Saint Siège et des organisations catholiques sur la justice, la charité et la Paix ; étudier l'enseignement social de l'Eglise et promouvoir des événements culturels ; mettre en œuvre des projets charitables et humanitaires concernant les droits fondamentaux de l'homme.



L'ORDRE ET L'AIDE AUX REFUGIES

Mission Permanente d'Observation de l'Ordre de Malte auprès du Bureau des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève

Extraits de la déclaration de l'**Ambassadeur Pierre-Yves Simonin**, Délégué Permanent et de **Mme Pictet-Althann**, Premier Conseiller, au Comité exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), le 6 octobre 1999 :

« Les événements tragiques au Kosovo et au Timor Oriental ont une fois de plus mis en évidence la complexité des problèmes de sécurité dans les zones peuplées de réfugiés et de personnes rentrant au pays.

Malgré les dispositions légales en la matière et des efforts concertés accrus de la communauté internationale, le respect et la protection des réfugiés et du personnel humanitaire sont souvent ignorés dans le cadre de conflits armés et leurs vies sont souvent en danger.

En raison de sa présence fréquente dans le passé, et aujourd'hui encore, dans des zones de danger, l'Ordre de Malte est particulièrement bien informé des implications en matière de sécurité.

Il possède l'expérience d'interventions dans des régions à risques avec ou sans un soutien militaire. Des exemples récents en Albanie peuvent servir à illustrer les différences de conditions opérationnelles suivant l'un ou l'autre de ces scénarios.

Dans le premier cas ECOM (the Emergency Corps of the Order of Malta) à la demande du HCR, était en charge d'un camp dans la région de Schkodra sans protection militaire. Pendant que le personnel travaillait au rapatriement des réfugiés au Kosovo, des bandes armées criminelles ont procédé au pillage complet du camp, depuis les tentes jusqu'au dernier fil électrique.

Pendant la même période, l'Association Autrichienne de l'Ordre, en coopération avec la Croix Rouge, gérait un autre camp abritant 3.000 réfugiés. Grâce au personnel militaire détaché par le Gouvernement autrichien au sein de la structure opérationnelle, la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire a été garantie en permanence. Les militaires ont également fourni les moyens de transport indispensables à la construction du camp.

Il est essentiel que des solutions soient trouvées afin que, même dans un environnement d'extrême violence, le double caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés soit préservé. C'est dans cet esprit que nous partageons pleinement l'opinion exprimée par le Haut Commissaire : « les militaires peuvent apporter leur soutien mais ne doivent pas se substituer aux organisations porteuses de mandats humanitaires ».

L'Ordre travaille depuis des années sur le terrain en partenariat avec le HCR. La Région des Grands Lacs, l'Ouganda, le Soudan, le Rwanda, la République Démocratique du Congo et les Balkans ont été les théâtres récents de ces interventions.

Le soutien de l'Ordre de Malte est pleinement acquis au Haut Commissaire pour de futures interventions en coopération avec ses services, partout où cela s'avèrera nécessaire ».



L'ORDRE ET LA PRÉVENTION DES CRIMES

Mission permanente de l'Ordre de Malte auprès du Bureau des Nations Unies à Vienne

Extraits de la déclaration de l'**Ambassadeur Helmut Liedermann**, Observateur Permanent, aux participants au 10^e Congrès des Nations Unies sur la Prévention des crimes et le traitement des délinquants, le 12 avril 2000

«L'Ordre de Malte s'associe pleinement aux objectifs des Nations Unies en matière de réduction de la criminalité, d'une application plus efficace de la loi, d'un exercice plus performant de la justice et d'un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés.

Il soutient l'application de la Charte des Nations Unies en ces matières.

L'Ordre rappelle la nécessité de restaurer les valeurs de moralité et de respect de la loi dans l'opinion publique. En l'absence d'une prise en considération élémentaire en son sein de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas, notre société sera incapable à l'avenir de se protéger contre le crime organisé.

L'Ordre condamne toutes les formes de crime organisé, qui violent les valeurs morales fondamentales telles que la dignité et les droits inaliénables de la personne humaine. **Il s'insurge en particulier contre l'immigration forcée, due le plus souvent à des conditions de vie inhumaines et à une extrême pauvreté.**»

« L'ORDRE DE MALTE: 900 ANS AU SERVICE D'AUTRUI »
Exposition au Palais des Nations, Genève, avril 2000

Organisée par la Mission Permanente de l'Ordre à Genève, placée sous le haut patronage du Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève, M. Vladimir Petrosvky, et du Grand Chancelier de l'Ordre, cette exposition qui avait lieu au Palais des Nations a été inaugurée au moment même où la Commission des Droits de l'Homme y tenait ses réunions.

Cette exposition a ainsi présenté aux milieux internationaux, ainsi qu'au grand public, une image très actuelle de l'Ordre, à la fois dans ses traditions et dans sa modernité. Saluant le succès et l'impact de l'Exposition, le Directeur général des Nations Unies a tenu à souligner «la participation active de l'Ordre aux efforts collectifs visant à améliorer le sort de l'humanité et à favoriser la paix, la stabilité et le bien-être», remarquant également que «les principes qui n'ont cessé d'inspirer l'Ordre depuis le XI^e siècle, sont en parfaite harmonie avec les valeurs fondamentales et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies ».

GOUVERNEMENT



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT



Le Gouvernement de l'Ordre Souverain de Malte est organisé suivant des structures proches de celles des États. Il comporte cependant des spécificités qui sont liées à son caractère d'Ordre à la fois religieux et laïc, de même qu'il a conservé une terminologie empruntée à neuf siècles d'histoire.

La souveraineté de l'Ordre s'exerce au niveau des trois pouvoirs **constitutionnels** : celui du **législatif**, qui appartient au Chapitre Général, organe de représentation des Chevaliers, et au Grand Maître avec le Souverain Conseil. Ces derniers exercent également le pouvoir **exécutif**, tandis que le pouvoir **judiciaire** revient aux Tribunaux de l'Ordre. Le Grand Maître est le Chef suprême de l'Ordre ; il est élu à vie par le Conseil complet d'État. Le Chapitre Général et le Conseil complet d'État sont composés de représentants des Grands Prieurés, des Sous-Prieurés et des Associations Nationales, organismes de l'Ordre établis dans les différents pays du monde.

Le Grand Maître gouverne l'Ordre, assisté du Souverain Conseil qu'il préside. Celui-ci est composé du Grand Commandeur (supérieur des religieux de l'Ordre, qui remplace le Grand Maître en cas d'absence), du Grand

Chancelier (ministre des affaires étrangères et de l'intérieur), du Grand Hospitalier (ministre de la santé et des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la coopération internationale), du Receveur du Commun Trésor (ministre des finances et du budget) et de six autres membres, tous élus par le Chapitre Général, choisis parmi les chevaliers Profès ou parmi les chevaliers en Obédience.

La vie et les activités de l'Ordre sont réglementées par la Charte Constitutionnelle et le Code.

Le Chapitre Général de 1999 a institué un organe consultatif auprès du gouvernement de l'Ordre, le Conseil du Gouvernement ; par ailleurs, la Chambre des Comptes exerce des fonctions de contrôle économique et financier. Les membres de ces deux organes sont également élus par le Chapitre Général, tous les cinq ans.

Les Tribunaux de l'Ordre sont de Première Instance et d'Appel (Président, Juges, Auditeurs de Justice et Auxiliaires sont nommés par le Grand Maître avec vote délibératif du Souverain Conseil). Les questions juridiques d'importance extraordinaire sont soumises à l'avis d'un organe technique, le Conseil Consultatif Juridique.

GOVERNEMENT DE L'ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DE RHODES ET DE MALTE

SOUVERAIN CONSEIL - GOUVERNEMENT

Prince et Grand Maître Son Altesse Eminentissime Fra' Andrew Bertie

HAUTES CHARGES

Grand Commandeur

Le Vén. Bailli Fra' Ludwig Hoffmann von Rumerstein

Grand Chancelier

Le Bailli Amb. Comte Don Carlo Marullo di Condojanni,
Prince di Casalnuovo (jusqu'au 31.12.2001)

Le Comte Jacques de Liedekerke (à partir du 01.01.2002)

Grand Hospitalier

Le Bailli Albrecht Freiherr von Boeselager

Receveur du Commun Trésor

Le Bailli Marquis Gian Luca Chiavari

MEMBRES

Le Vén. Bailli Fra' Carl E. Paar

Fra' Carlo Arditi di Castelvetere

Fra' John A. McPherson

Fra' Giacomo Dalla Torre del Tempio di Sanguinetto

Le Grand Croix Richard J. Dunn

Le Grand Croix Jean-Pierre Mazery

CONSEIL DU GOUVERNEMENT

L'Ambassadeur Comm. Fra' José Antonio Linati-Bosh

Fra' Elie de Comminges

Winfried Graf Henckel von Donnersmarck

Le Comte Jacques de Liedekerke

L'Ambassadeur Thomas Francis Carney, Jr

Antonio Carlos da Silva Coelho

CHAMBRE DES COMPTES

Président Le Comte Francesco Lechi

Conseillers

Franz Graf von Harnoncourt-Unverzagt

Le Comte de Beaumont-Beynac

Le Baron Ernst von Freyberg-Eisenberg

M. Charles J. Wolf, Jr

Conseillers suppléants

Le Baron Carlo Eyril di Waldgries e Liebenaich

Le Baron Zweder van Hövell tot Westerfliet

CONSEIL POUR LES COMMUNICATIONS

Président M. Jean-Pierre Mazery

Membres

Le Comte Janós Zichy (†)

Winfried Graf Henckel von Donnersmarck

Franz Graf von Harnoncourt-Unverzagt

Fra' Giacomo Dalla Torre del Tempio di Sanguinetto

M. Emilio Rosa

M. Robert Wormington

CONSEIL JURIDIQUE

Président Prof. Av. Andrea Comba

Vice-Président Dr. Alberto Virgilio

Secrétaire Général Le Comte Neri Capponi

Membres

Prof. Av. Giacomo Gazzara

Prof. Damiano Nocilla

Prof. Av. Leonardo Perrone

Prof. Av. Arturo Maresca

ORGANISATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL MAGISTRAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Président

Prof. Av. Paolo Papanti Pelletier de Bermigny

Juges

Prof. Av. Arturo Maresca

Prof. Av. Giovanni Giacobbe

Prof. Av. Gianpiero Milano

Chancelier des Tribunaux Magistraux

Le Colonel Alessandro Bianchi

TRIBUNAL MAGISTRAL D'APPEL

Président

Prof. Av. Cesare Maria Moschetti

Juges

Prof. Av. Giancarlo Perone

Prof. Av. Mattia Persiani

Prof. Av. Leonardo Perrone

DATES CLÉS DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE DE MALTE

1048 : Jérusalem

Les Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem sont connus aux environs de 1048 comme communauté monastique qui soigne les pèlerins et les malades et recueille les indigents.

Sous le Bienheureux Gérard et par la Bulle du Pape Pascal II de 1113, l'Hôpital de St.Jean devient un Ordre de l'Église jouissant d'exemptions.

Placé devant la responsabilité d'assurer la défense militaire des malades et des territoires chrétiens, l'Ordre devient un Ordre chevaleresque et militaire.

1310 : Rhodes

En 1291, à la suite de la perte de St. Jean d'Acre, dernier bastion de la Chrétienté en Terre Sainte, l'Ordre s'établit à Chypre.

L'Ordre prend ensuite possession de l'île de Rhodes en 1310 et acquiert ainsi une souveraineté territoriale. Pour défendre le monde chrétien, l'Ordre constitue une puissante flotte, patrouille les mers orientales et livre de nombreuses et célèbres batailles.

L'Ordre gouverné par un Grand Maître, Prince Souverain de Rhodes, et un Conseil Souverain, bat sa propre monnaie et entretient des relations diplomatiques avec d'autres États.

Les Chevaliers repoussent avec succès maints assauts des Ottomans mais, attaqués par le Sultan Soliman le Magnifique avec une armée nombreuse, ils doivent capituler et quitter l'île avec les honneurs de la guerre le 1er janvier 1523.

1530 : Malte

Pendant les sept années suivantes, l'Ordre, tout en conservant sa souveraineté, se trouve sans territoire jusqu'au moment où l'Empereur Charles Quint lui cède les îles de Malte, Gozo et Comino ainsi que la ville de Tripoli en fief souverain. Le 26 octobre 1530, l'Ordre prend possession de Malte avec l'approbation du Pape Clément VII.

Lors du Grand siège, de mai à septembre 1565, les Ottomans sont mis en déroute par les Chevaliers sous la conduite du Grand Maître Frà Jean de la Vallette (qui donne son nom à la capitale de Malte). La flotte de l'Ordre de St.Jean (ou de Malte comme on commence à l'appeler) est une des plus puissantes de la Méditerranée et contribue à la défaite finale des Ottomans à la bataille de Lépante en 1571.

1798 : en exil

En 1798, Bonaparte, en route pour l'Égypte, occupe l'île de Malte. Les Chevaliers, en raison de la Règle de l'Ordre qui leur interdit de se battre contre d'autres chrétiens, ne résistent pas, et sont obligés de quitter Malte.

En 1800, les Anglais occupent Malte. Malgré la reconnaissance des droits souverains de l'Ordre sur Malte par le Traité d'Amiens (1802), l'Ordre ne peut en reprendre possession.

1834 : Rome

Après s'être installé temporairement à Messine, à Catane et à Ferrare, l'Ordre s'établit finalement à Rome en 1834, où il possède le Palais de Malte, via Condotti, et la Villa Malta sur l'Aventin, qui jouissent de l'extraterritorialité.

La mission originelle de l'Ordre, le service des pauvres et des malades, est alors redevenue la mission principale de l'Ordre. Les activités hospitalières et caritatives entreprises sur une grande échelle pendant la première guerre mondiale sont largement poursuivies pendant celle de 1939 / 45.

Depuis lors, elles se sont considérablement développées sous le règne du Grand Maître Frà Angelo de Mojana (1962-1988) et sous celui de son successeur, l'actuel Prince et 78^e Grand Maître, Frà Andrew Bertie.

XXI^e Siècle

Fort d'une histoire ininterrompue de près de 9 siècles, l'Ordre Souverain de Malte a aujourd'hui la fierté d'être l'unique successeur de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, reconnu par l'Église catholique en 1113. Lui seul est à la fois un ordre religieux de l'Église catholique et un Ordre catholique de chevalerie. Il est le seul à avoir des chevaliers profès, successeurs directs de ses fondateurs, parmi lesquels le Grand Maître et la majorité des membres du Souverain Conseil sont choisis. L'Ordre n'a jamais cessé d'être reconnu comme souverain.

ADRESSES DES GRANDS PRIEURÉS, SOUS - PRIEURÉS ET ASSOCIATIONS NATIONALES

AFRIQUE DU SUD (REPUBLIQUE D')

**ORGANISME DE SECOURS DE L'ORDRE
BROTHERHOOD OF BLESSED GERARD**
Président : Rév.P. Gérard Lagleder
Anderson Road, 61-P.O.Box 440
4490 Mandini / Afrique du Sud (République)
T +27 32 4562743 - F +27 32 4567962
E-mail : bbg@iafrica.com

ALBANIE

**FONDATION DE BIENFAISANCE
DE L'ORDRE EN ALBANIE**
Directeur : M. Andrea Hila
Laja Tom Kola. Rruga Gjon Buzuku,53
AL-Skodra / Albanie
T/F +355 224 2729
✉ : mshnadanet.com.al

ALLEMAGNE

SOUS-PRIEURE ALLEMAND DE ST.MICHEL
Régent : M. Karl von Lengerke
Gut Steinbeck
D-32108 Bad Salzuflen / Allemagne
T +49 (0) 5222 13 259
F +49 (0) 5222 95 9849
✉ K.v.Lengerke@online.de

ASSOCIATION ALLEMANDE

Président : Léo-Ferdinand, Graf Henckel von Donnersmarck
Burgstr. 10
D-53505 Kreuzberg / Allemagne
T +49 (0) 2 643 20 38 - F +49 (0) 2 643 23 93
✉ malteserorden@t-online.de
✉ Henckel-donnersmark@t-online.de

ANGLETERRE

GRAND PRIEURE D'ANGLETERRE
Grand Prieur : Fra' Matthew Festing
Unit 12A, Stocksfield Hall, Stocksfield
G.B -NE43 7TN- Northumberland / Angleterre
T +44 (0) 1661 84 33 20 - F +44 (0) 1661 84 39 69
✉ gpenglandsmom@aol.com
✉ matthew.festing@sothebys.com

ASSOCIATION BRITANNIQUE

Président : Le Prince Rupert zu Loewenstein
Brampton House - 60, Grove End Road
G.B.- NW8-9NH-London / Angleterre
T +44 (0)20 7586 3179
F +44 (0)20 7289 3243
✉ Info@OrderofMalta.org.uk

ARGENTINE

ASSOCIATION ARGENTINE
Président : M. Rodolfo Tadeo Buttini
Av. de Mayo 633, - 7° Piso
1084 Buenos Aires / Argentine
T +54 11 43 42 65 72 - F +54 11 43 42 66 72
F +54 11 43 74 57 37
✉ ordenamalta@mr.com.ar

AUTRICHE

GRAND PRIEURE D'AUTRICHE
Grand Prieur : le Vén. Bailli Fra' Wilhelm von und zu Liechtenstein
2, Johannesgasse
A-1010 Wien 1 / Autriche
T +43 (0) 1 512 72 44 - F +43 (0) 1 513 92 90
✉ smom@malteser.at

AUSTRALIE

ASSOCIATION AUSTRALIENNE
Président : M. James Thomas Dominguez
104, Studley Park Road - KEW
AU-3101Victoria / Australie
F +61 3 9404 4027
✉ james.dominguez@xlon.com

BELGIQUE

ASSOCIATION BELGE
Président : Le Comte de Limburg Stirum
Av. Louise 85, Bte 1
B-1050 Bruxelles / Belgique
T +32 (0) 2 252 30 72 - F +32 (0) 2 252 59 30
✉ malta.belgium@attglobal.net

BOLIVIE

ASSOCIATION BOLIVIENNE
Président : M. Gonzalo Torrico Flores
Calle Reyes Ortiz no.73 esq. Federico Zuazo, Edificio Torres
Gundlach, Piso 15, Casilla de Correo 5725
La Paz / Bolivie
T +591 22 33 0022 - F +591 22 11 2383
✉ malta@ceibo.entelnet.bo

BRESIL

ASSOCIATION BRESILIENNE DE RIO DE JANEIRO
Président : Prof. Yvon Toledo Rodrigues
Mosteiro de São Bento - Rua - Dom Gerardo, 68
R.J-20.090-030 - Rio de Janeiro / Brésil
F / T +55 21 233 33 42

ASSOCIATION DE SÃO PAULO ET DU BRESIL MERIDIONAL

Président : M. Dino Samaja
Centro Assistencial Cruz de Malta - Rua Orlando Murgel,161
S.P.-04358-090 São Paulo / Brésil
T & F +55 11 5581-0944
✉ cruzdemalta@amcham.com.br
✉ dsamaja@farmasa.com.br

ASSOCIATION DE BRASILIA ET DU BRESIL SEPTENTRIONAL

Président : M. Caio Cesar Tourinho Marqués
Parque de Acao Paroquial, Conjunto Fazendinha, Casa No. 2 - Vila Planalto
D.F. 70-800-000 Brasilia / Brésil
T +55 61 306-1005 - F +55 61 306-1373
✉ cctm@ufba.br

CANADA

ASSOCIATION CANADIENNE
Président : l'Amb. Theodore J.Arcand
1247, Place Kilborn - Suite 302
ON K1H 6K9-Ottawa / Canada
T +1 613 731 88 97 - F +1 613 731 13 12
✉ smomca.wgs@sympatico.ca

CHILI

ASSOCIATION CHILIENNE
Président : Don Regulo Valenzuela Matte
Ahumada 254, Of. 707
Santiago / Chili
T +56 2 671 75 55 - F +56 2 699 33 99
✉ regulovalenzuela@123click.cl

COLOMBIE

ASSOCIATION COLOMBIENNE
Président : M. Salvador Otero Ospina
Avenida 82, N. 7-53
Bogota / Colombie
T +57 1 310 00 88 /+57 1 211 65 48
F +57 1 217 48 48
✉ informacion@smom-colombia.org
✉ soterow@wackenhut.com.co

COSTA RICA

ASSOCIATION DE COSTA RICA
Présidente : la Comtesse Giuliana Fanelli
De la Rotonda de las Garantias Sociales de Zapote
150 mts. Norte- Mano Izquierda
San José / Costa Rica
T + 506 225 26 77 - F + 506 234 71 64

CROATIE

HRVATSKA MALTESKA SLUZBA (HMS)

Fondation de Bienfaisance de l'Ordre en Croatie

Président: le Comte Georg Eitz Vukovarski

Ulica Kralja Petra Sv'ci'ca 12

HR- Velika Gorica / Croatie

T +385 (0) 1 6222446

✉ hrvatska-malteska-sluzba@zg.tel.hr

CUBA

ASSOCIATION CUBAINE

Président: Don Fernando Tomás García-Chacon y Chacon

Suite 200 Gran Bay Plaza, 2665 South Bayshore Drive

FI-33133 Miami / Usa

T +1 305 285 0800 / 480449

F +1 305 285 0837

✉ CMCHACON@cs.com

REPUBLIQUE DOMINICAINE

ASSOCIATION DOMINICAINE

Président: Don José Vitiénes Colubi

Apartado de Correos, No. 92

Santo Domingo / République Dominicaine

T +1 809 541 1804 - F +1 809 567 0422

✉ jose.vitienes@codetel.net.do

EL SALVADOR

ASSOCIATION DU SALVADOR

Président: M. Pedro Andrés Houdelot

Urbanización Santa Elena,

Boulevard Orden de Malta No. 3- Antiguo Cuscatlán

El Salvador C.A.

T +503 278 0255 - F +503 278 2963

✉ maltaes@sv.ccglobal.net

EQUATEUR

ASSOCIATION EQUATORIENNE

Président: Don Eduardo Noboa Zaldumbide

P.O. Box 17-07-9302

Quito / Equateur

T +593 2 252 32 81 - +593 2 243 17 04

F +593 2 256 71 94

✉ nofre@andinanet.net

ESPAGNE

SOUS-PRIEURE DE ST GEORGES ET ST JACQUES

Régent: Don Fernando Gomez de Olea y de la Pena

Calle Villanueva, 27

E-28001 Madrid / Espagne

T & F +34 91 5765834 - F +34 91 3461815

✉ brooklyn@wanadoo.es

ASSOCIATION ESPAGNOLE

Président: le Bailli Marquis de Campo Real

Calle Flora, 3

E-28013 Madrid / Espagne

T +34 91 541 70 65 - F +34 91 541 71 34

✉ ordenmalta@cece.es

ETATS UNIS

ASSOCIATION AMERICAINE

Président: M. John Paul Reiner

1011 First Avenue - Room 1500

N.Y. 10022 -New York / Usa

T +1 212 371 1522 - F +1 212 486 9427

✉ jreiner@whitecase.com

ASSOCIATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (OCCIDENTALE)

Président: M. Robert E. Bond

465 California Street - Suite 524

CA. 94104- San Francisco / États Unis

T +1 415 788 4550 - F +1 415 291 0422

✉ info@smomwest.org

✉ rebond@home.com

ASSOCIATION FEDERALE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Président: M. William J. Page

1730 M Street, N.W. - Suite 403

D.C. 20036- Washington / États Unis

T +1 202 331 2494 - F +1 202 331 1149

✉ smomfausa@aol.com

FRANCE

ASSOCIATION FRANCAISE

Président: Le Comte et Prince de La Rochefoucauld-Montbel

92, rue du Ranelagh

F-75016 Paris / France

T +33 (0) 1 45 20 80 20 - F +33 (0) 1 45 20 00 13

✉ associationfroms@libertysurf.fr

GUATEMALA

ASSOCIATION DU GUATEMALA

Président: Don Roberto Alejos Arzu

Finca Labor de Castilla, Km. 19 - Carretera a Antigua - Ap.

P. 1312

Ciudad Guatemala / Guatemala

T +502 4183349 - F +502 5945053

✉ maltagua@infovia.com.gt

HONDURAS

ASSOCIATION DU HONDURAS

Président: M. Abel Garcia Bonilla

Edificio Midence Soto, 12 piso No. 1202 - Parque Central,

Apartado Postal 657

Tegucigalpa M.D.C / Honduras

T +504 238 1456 - F +504 237 0822

✉ agarciab@laaseguradora.com.hn

✉ abelgarciab@yahoo.com

HONGRIE

ASSOCIATION HONGROISE

Président: M. György O'Sváth

Fortuna Utca 10

H-1014 Budapest / Hongrie

T +36 (0) 1 3755174

F +36 (0) 1 3190019

IRLANDE

SOUS-PRIEURE IRLANDAIS SAINT OLIVER PLUNKETT

Régent: Le Bailli Peter B. Pearson

St. John's House - 32, Clyde Road

Dublin, 4 / Irlande

T +353 (1) 668 57 68 - F +353 (1) 668 52 88

✉ smom@orderofmalta.ie

ASSOCIATION IRLANDAISE

Président: le Juge Peter Smithwick

St. John's House, 32, Clyde Road

Dublin 4 / Irlande

T +353 (0)1 668 48 91 - F +353 (0)1 668 52 88

✉ smom@orderofmalta.ie

ITALIE

GRAND PRIEURE DE ROME

Grand Prieur: le Vén. Bailli Fra' Franz von Lobstein

Piazza dei Cavalieri di Malta, 4

I-00153 Roma / Italie

T +39 06 577 91 93 - F +39 06 575 83 51

✉ smomgproma@tiscalinet.it

GRAND PRIEURE DE LOMBARDIE ET VENISE

Grand Prieur: Fra' Roggero Caccia Dominoni

Palazzo Malta - Castello 3253

I-30122 Venezia / Italie

T +39 041 522 24 52 - F +39 041 520 99 55

✉ smomve@smomve.org

GRAND PRIEURE DE NAPLES ET SICILE

Grand Prieur: Fra' Antonio Nesci

Via del Priorato, 17

I-80135 Napoli / Italie

T +39 081 564 08 91 - F +39 081 549 85 40

ASSOCIATION DES CHEVALIERS ITALIENS - ACISMOM

Président: Don Carlo dei Principi Massimo

Casa di Rodi - Piazza del Grillo, 1

I-00184 Roma / Italie

T +39 06 678 92 61 +39 06 679 42 18

F +39 06 678 94 70

✉ acismom@orderofmalta.org

YUGOSLAVIE

MALTESKA DOBROTVORNA ORGANIZACIJA JUGOSLAVIJE (MDOJ)

Directeur: M. Szöllösy György

Caradusana, 38A

23001 Zrenjanin / Jugoslavie

T & F +381 23 68 910 / +381 23 61 317

LETTONIE

Malta Palīdzības Dienests (MPD)

Président: M. Valdis Kazulis

11. novembra krastmalā, 29

LV-1050-Rīga / Lettonie

T +371 7 22 27 53 - F +371 7 82 10 70

✉ maltalat@parks.lv

LIBAN

ASSOCIATION LIBANAISE

Président: M. Marwan Sehnaoui

Société Nationale des Tubes - Zone Industrielle / bifurcation

Ecole Hôtelière, Rue Al Midane

Dékouaneh - Beyrouth / Liban

T +961 (0) 1 68 41 04

T & F +961 (0) 1 68 41 03

✉ marwan@sehnaoui.org

LITUANIE

MALTOS ORDINO PAGALBOS TARNYBA (MOPT)

Président: M. Vytas Tamosiunas

Gedimino pr. 56 b

2600 Vilnius / Lituanie

T +370 2 62 96 04 - F +370 2 61 74 63

LUXEMBOURG

PREMIER SECOURS DE LA CROIX DE MALTE

Président: Me Dean Spielmann

Institut Saint Jean, Avenue Gaston Diderich, 110

L-2014 Luxembourg / Luxembourg

T/F +352 444979

✉ malteser@pt.lu

MALTE**ASSOCIATION MALTAISE**

Président: M. Philip Attard-Montalto
 Casa Lanfreducci - 2, Victory Square
 VLT 11 Valletta / Malte
 T +356 22 69 19 - F +356 22 69 18
 ✉ masmom@maltanet.net

MEXIQUE**ASSOCIATION MEXICAINE**

Président: Don José Barroso Chavez
 Liverpool 25, Esq. con Berlin - Col. Juárez
 D.F.-06600-Mexico / Mexique
 T +52 5 546 8428 / +52 5 705 0350 / +52 5 705 0380
 F +52 5 535 5857
 ✉ maltafas@df1.telmx.net.mx

PRINCIPAUTE DE MONACO**ASSOCIATION MONEGASQUE**

Président: M. Jean Fissore
 L'Hermitage - Square Beaumarchais
 MC-98000 Monte-Carlo / Principauté de Monaco
 T +377 93 50 75 60 - F +377 93 25 13 34
 ✉ jfissore@gouv.mc

NICARAGUA**ASSOCIATION NICARAGUAYENNE**

Président: M. Alberto J. McGregor Lopez
 Apt.do 3491 - km 4 Carretera Sur
 Managua / Nicaragua
 T +505 2 660014 - F +505 2 660015
 ✉ imcgrigo@ibw.com.ni

PANAMA**ASSOCIATION DE PANAMA**

Président: M. Julio Cesar Contreras
 Apartado Postal 5246
 Panama 5 / République de Panama
 T +507 265 3411 - F +507 264 4569
 ✉ anc@anorco.com.pa

PARAGUAY**SERVICIO DE EMERGENCIA MALTA (SEMA)**

Ceuvre de l'Ambassade de l'Ordre Souverain de Malte au Paraguay
 Avenida Mariscal Lopez 2307
 Asunción / Paraguay
 T +595 21 60 21 30 - F +595 21 22 37 01

PAYS BAS**ASSOCIATION DES PAYS BAS**

Président: l'Ambassadeur Baron van Voorst tot Voorst
 14 Nieuwe Gracht
 NL-3512 LR Utrecht / Pays Bas
 F +31 70 324 86 96

PEROU**ASSOCIATION PERUVIENNE**

Président: M. Augusto Felipe Wiese de Osma
 Av. Enrique Canaval y Moreyra 522-Piso 16
 San Isidro -Lima / Pérou
 T +511 441 29 24 / +511 4412933
 F +511 441 26 26
 ✉ awiese@wieserep.com.pe

PHILIPPINES**ASSOCIATION DES PHILIPPINES**

Président: Don Romeo Samson Villonco
 P.O. Box 418 - Manila Central Post Office
 1050 Manila / Philippines
 T +63 2 536 47 95 - F +63 2 525 53 02
 ✉ smomphil@philonline.com

POLOGNE**ASSOCIATION POLONAISE**

Président: le Bailli Comte Julius Ostrowski
 Ul. Karmelicka 8/7
 P-31-128 Kraków / Pologne
 T & F +48 (0) 12 422 64 26

PORTUGAL**ASSOCIATION PORTUGAISE**

Président: S.A.R. Dom Miguel de Bragança
 Igreja de Santa Luzia e S. Brás, Largo de Santa Luzia
 P-1100-487 Lisboa / Portugal
 T +351 21 888 1303 - F +351 21 888 1302

ROUMANIE**ASSOCIATION ROUMAINE**

Commissaire Magistral: l'Ambassadeur Franz Alfred von Hartig
 Bd. Dimitrie Pompei 9-Pipera Platform, Rociu Building
 Ro-Bucaresti / Roumanie
 T +40 1 2040300 - F +40 1 2040310
 ✉ amb.f.a.hartig@utanet.at

FEDERATION RUSSE**CORPS DE SECOURS RUSSE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE**

Président: M. Wolfgang Akunow
 Putejski Tupik 4-18
 103064 Moscow / Fed. Russe
 T/F+7 095 91 61 368

SCANDINAVIE**ASSOCIATION SCANDINAVE**

Président: Le Comte Erik Sparre
 Château de Kronovall
 S-27395 Tomelilla / Suède
 T + 46 41723016
 F +46 41723086

SENEGAL**COMITE NATIONAL DES CHEVALIERS DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE AU SENEGAL**

Président: Le Général Jean Alfred Diallo
 7, Rue Jean Mermoz
 Dakar / Sénégal
 T +221 822 30 07 - F +221 822 62 21

SLOVAQUIE**Maltéska Pomoc**

Président: M. Zoltán Sebök de Veresmarth
 Biela 2
 SK-81101 Bratislava / Slovaquie
 T +421 (0) 7 5443399/5 - F +421 (0) 7 54433990
 ✉ maltez@netax.sk

SLOVENIE**Slovenska Malteska Bolni_ka Pomoc (SMBP)**

Président: M. August Mencinger
 Glavareva 110
 SL- 61218 Komenda / Slovénie
 T /F+386 (0) 64 710007

SUISSE**ASSOCIATION HELVETIQUE**

Président: Le Comte Hannes von Toggenburg
 Technikumstrasse 6
 CH-9470 Buschs / Suisse
 T +41 (0) 81 756 56 08 - F +41 (0) 81 756 12 09
 ✉ hannes.toggenburg@bluemail.ch

TCHEQUE (REPUBLIQUE)**GRAND PRIEUR DE BOHEME**

Grand Prieur: le Vén. Bailli Fra' Heinrich Schlik
 Lázen'ská 4
 CZ-118 00 Praha 1 - Malá Strana / République Tchèque
 T +42 (0)2 57 53 08 24 - F +42 (0)2 57 53 59 95
 ✉ smom@mbox.vol.cz

UKRAINE**Maltijska Slushba Dopomohy (MSD)**

Directeur: M. Pavlo Titko
 Wul. Akad. Bogomolza 8/2
 UA-79005 Lwiw / Ukraine
 T+380 (0)322 751200 / 380 (0) 322 978660
 F+380 (0)322 978660
 ✉ malteser@lviv.gu.net

URUGUAY**ASSOCIATION URUGUAYENNE**

Président: M. Hugo Eguluz Paullier
 Sarandi, 123
 11000 Montevideo / Uruguay
 T +598 2 916 26 29 / +598 2 916 26 30
 F +598 2 916 22 64
 ✉ sarandi123@hotmail.com

VENEZUELA**ASSOCIATION VENEZUELIENNE**

Président: M. Ricardo Zuloaga Perez
 Ap. Postal 4668
 Caracas / Venezuela
 T +58 2 571 41 80 / +58 2 571 59 46
 F +58 2 782 61 44



**ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER
DE ST-JEAN DE JERUSALEM DE RHODES ET DE MALTE**

Via dei Condotti 68
I-00187 Rome
Italie
T +39 06 675 81 249 / 250
F +39 06 678 48 15
✉ info@orderofmalta.org

www.orderofmalta.org

Comité de Rédaction: Le Conseil pour les Communications, **S.E. Jean-Pierre Mazery**, Président /
Janós Zichy (†) / **Winfried Henckel von Donnersmarck** / **Franz Harnoncourt-Unverzagt** /
Fra'Giacomo Dalla Torre del Tempio di Sanguinetto / **Dr. Emilio Rosa** / **Robert Wormington** /
Philippa Leslie, Executive Secretary.

Réalisation : **European Communication Strategies** / Conception graphique : **SignéLazer** - Brussels

Cette publication appartient à la série des Rapports de l'Ordre de Malte dans laquelle vient également de paraître le Rapport d'Activité consacré aux activités médicales et humanitaires. La nouvelle série prend la relève et assure la continuité de la *RIVISTA Internazionale* publiée antérieurement. Sa diffusion est désormais étendue aux milieux institutionnels nationaux et internationaux.

© Copyright : l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte

PRÉSENCE DE L'ORDRE DE MALTE DANS LE MONDE

A	Afghanistan	L	Lettonie
	Afrique du Sud		Liban
	Albanie		Libéria
	Algérie		Liechtenstein
	Allemagne		Lituanie
	Angola		Luxembourg
	Argentine	M	Macédoine
	Arménie		Madagascar
	Australie		Mali
	Autriche		Malte
B	Belgique		Maroc
	Belize		Maurice
	Bénin		Mauritanie
	Bielorussie		Mexique
	Bolivie		Micronesie
	Bosnie-Herzégovine		Moldavie
	Brésil		Monaco (Principauté de)
	Bulgarie		Mozambique
	Burkina Faso		Myanmar (Burma)
	Burundi	N	Namibie
C	Cambodge		Népal
	Cameroun		Nicaragua
	Canada		Niger
	Cap Vert		Nigeria
	Centrafrique		Norvège
	Chili	O	Ouganda
	Colombie	P	Palestine
	Comores		Panama
	Congo (République de)		Paraguay
	Congo (République Démocratique du)		Pays-Bas
	Costa Rica		Pérou
	Côte d'Ivoire		Philippines
	Croatie		Pologne
	Cuba		Portugal
D	Danemark	R	République Dominicaine
	Djibouti		République Tchèque
E	Égypte		Roumanie
	El Salvador		Russie (Fédération de)
	Équateur		Rwanda
	Érythrée	S	Sainte-Lucie
	Espagne		Saint-Marin
	Estonie		Saint-Vincent-Grenadines
	États-Unis		Sao Tomé-et-Principe
	Éthiopie		Sénégal
F	Finlande		Seychelles
	France		Slovaquie
G	Gabon		Slovénie
	Géorgie		Somalie
	Ghana		Soudan
	Grande-Bretagne		Suède
	Grèce		Suisse
	Guatemala		Suriname
	Guinée		Syrie
	Guinée-Bissau	T	Tadjikistan
	Guinée-équatoriale		Tanzanie
	Guyane		Tchad
H	Haïti		Thaïlande
	Honduras		Togo
	Hongrie		Tunisie
I	Inde		Turquie
	Iraq		Ukraine
	Irlande	U	Uruguay
	Italie	V	Vatican
J	Jordanie		Venezuela
K	Kazakhstan		Vietnam
	Kenya	Y	Yémen
	Kirghizistan		Yougoslavie
	Koweït		

